

JOURNAL DES CAMPAGNES



L'industrie agricole doit toujours être la base de la richesse des nations.

5ème Année

Jeudi 13 Janvier 1887

No 50

JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE,

Paraissant tous les JEUDIS et contenant toutes les nouvelles de la semaine.

Prix de l'abonnement : — UNE PIASTRE
POUR LA FRANCE : 10 FRANCS

Strictement payable d'avance.

Imprimé et publié par

LEGER BROUSSEAU,

ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE

No 9, Rue Buade, H. V., Québec.

FRANCE

Paris, 14 décembre.

Le télégraphe vous a appris ce matin la découverte de M. Goblet. Après avoir vainement offert le portefeuille des affaires étrangères à divers diplomates, le premier ministre de M. Grévy a enfin trouvé un homme de bonne volonté. Il est vrai que cet homme n'est pas "de la carrière," qu'il n'est ni sénateur, ni député, et qu'en lui offrant le portefeuille de ministre on lui offre un avancement absolument bizarre et inattendu. L'élu de M. Goblet se nomme Emile Flourens ; il est président de section au conseil d'Etat et n'a d'autre titre au portefeuille des affaires étrangères que l'amitié de M. Goblet, dont il a été le servile instrument au ministère des cultes. Car M. Flourens a été directeur des cultes ; c'est même là qu'il a su mériter l'affection et la faveur de M. Goblet.

Je peux rappeler de lui un assez beau trait : alors qu'il était directeur des cultes, M. Flourens, qui aimait à écrire aux évêques des lettres respectueusement insolentes, ne dédaignait point pour cela les petits détails de la question religieuse. Un jour, il partit en guerre contre Mgr l'archevêque de Paris, le cardinal Guibert, à propos d'une religieuse défroquée qui, après avoir quitté son couvent, avait imaginé d'intenter au dit couvent un procès ridicule. M. Flourens s'intéressait à cette "victime de la tyrannie des couvents." Il intrigua à l'archevêché, à la nonciature. Peine inutile. Sa cliente n'était pas défen-

dable, et il perdit la partie. Que fit alors ce directeur des cultes, ce futur ministre des affaires étrangères de M. Goblet ? Il communiqua aux journaux des pièces de la correspondance officielle et confidentielle échangée entre le ministère, la nonciature et l'archevêché au sujet de cette triste histoire. Bien mieux, il osa se couvrir de la nonciature pour attaquer le cardinal Guibert. Aujourd'hui on a peut-être oublié cette histoire, mais le diplomate doit s'en souvenir. En tout cas voilà le tact, la bonne éducation du conseiller d'Etat que M. Goblet appelle inopinément à l'honneur de diriger les affaires de la France !

Voyez-vous l'embarras, la honte de tous nos diplomates de l'étranger maintenant qu'ils connaissent le choix de M. Goblet ? Ce n'est pas parce que M. Flourens s'est montré au ministère de l'instruction publique le bon commis de M. Goblet qu'il fallait le choisir pour diriger la diplomatie française et notre politique extérieure. Nous avons, dans le moment, des négociations fort importantes et délicates à continuer avec la Russie, avec l'Angleterre. Où M. Flourens prendra-t-il l'autorité nécessaire pour mener à bien ces négociations auprès des cabinets européens ? Quelle confiance ce ministre d'occasion, pris au rabais, inspirera-t-il aux dits cabinets ? Il me semble que depuis aujourd'hui les représentants de la France à l'étranger doivent éprouver une gêne considérable d'avoir pour chef M. Flourens. De pareils accidents diminuent un pays plus qu'une bataille perdue. On se relève difficilement d'un régime de décadence et de déconsidération.

A l'heure où je vous écris, la séance dite des "douzièmes provisoires," vient de reprendre après une suspension d'une heure et on ne peut prévoir au juste comment elle finira. M. Flourens, le nouveau ministre des affaires étrangères, a osé monter à la tribune pour déposer le projet de traité de commerce avec la Grèce, et il a obtenu immédiatement un joli succès d'hilarité.

En son propre nom, M. de Baudry d'Asson a vigoureusement protesté contre l'opération d'escamotage parlementaire d'où est sorti le ministère

Goblet et a déclaré que pour son compte il ne voterait pas les douzièmes provisoires réclamés par le ministre. Au nom de la droite, M. de Maokau a dit qu'il voterait l'urgence dans l'intérêt des services publics. Cela indique suffisamment la nature des sentiments de la droite envers le ministère.

Quant à l'extrême gauche, on commence à croire que, malgré les menaces et les injures de ses journaux, elle capitulera et accordera au nouveau ministère un crédit de quelques semaines, quitte à provoquer une nouvelle crise en janvier. C'est d'ailleurs tout ce que demandent M. Grévy et M. Goblet pour le moment.

L'impératrice Eugénie

On nous écrit de Turin au sujet du passage dans cette ville de l'impératrice Eugénie :

L'impératrice a passé trois jours à Turin, où elle était descendue à l'hôtel d'Europe, accompagnée de la comtesse Bourbaki et de M. Piétri, avec six personnes de service.

L'impératrice paraissait fort abattue. L'âge et le malheur ont argenté sa chevelure ; sa mise, toujours élégante, était en même temps d'une grande sévérité.

Le jeudi elle a reçu en audience privée quelques autorités et des dames de la colonie française. Puis, avec sa dame de compagnie et son secrétaire, elle s'est rendue au château de Moncalieri, pour y faire visite à la princesse Clotilde. Les deux cousines se sont étroitement embrassées ; l'entrevue a été, dit-on, des plus émouvantes, l'entretien n'a pas duré moins d'une demi-heure.

A ce propos, le bruit court que l'impératrice se propose de donner ses propriétés au prince Victor et ses bijoux à la princesse Letizia, après avoir pris l'agrément de la princesse Clotilde. Celle-ci a présenté sa fille à l'impératrice, qui lui a fait compliment sur la belle santé qui rayonne sur la belle figure de la jeune princesse, aujourd'hui proche de ses vingt ans. On ne sait s'il a été question du mariage qu'on dit projeté entre la princesse Letizia et son cousin la prince Roland Bonaparte.

Le vendredi, la princesse Clotilde et sa fille ont rendu à l'impératrice en ses appartements de l'hôtel d'Europe la visite qui leur avait été faite.

Le samedi, l'impératrice a visité *incognito* l'église de la Consolata, où on l'a vue longtemps en prières. Elle avait le désir de visiter les tombes royales de la Superga, mais elle en a été empêchée par l'inclémence du temps.

De Turin l'impératrice a dû se diriger sur Rome par Gènes. A la veille de son arrivée à Rome, l'*Osservatore Romano* a publié la note que voici :

"Incessamment l'impératrice Eugénie viendra à Rome.

"Nous saluons cette visiteuse auguste dont les infortunés ont égalé la grandeur.

"En posant le pied à Rome, peut-être ses blessures se rouvriront-elles car elle se rappellera que son trône a croulé presque en même que celui du Pape-Roi, et que celui-ci est tombé quand la chute du trône de Bonaparte a fourni à d'autres l'occasion propice de violer la foi jurée.

"Mais si, en regardant une des collines de Rome, elle devra être attristée par la pensée de cette ingratitude, d'autre part, en levant les yeux vers une autre colline, celle du Vatican, elle verra ces bras toujours ouverts pour accueillir toutes les infortunes et qui s'ouvrent à elle comme ils s'ouvraient à une autre Bonaparte malheureuse comme elle.

"Que la bénédiction du vicaire de Dieu soit un soulagement pour ses douleurs."

La visite que l'impératrice se propose de faire au Vatican, implique qu'elle n'ira pas au Quirinal, sur la colline, où, comme dit l'*Osservatore Romano*, est le trône de l'ingratitude, pour ne rien dire de plus.

Aux Etats-Unis

Nos compatriotes qui résident aux Etats-Unis, n'oublient pas leur chère patrie. Ils se rappellent encore les douces joies qu'ils éprouvaient lorsqu'ils avaient le bonheur de vivre sous le toit paternel. M. H. Archambault, de Boston, vient de nous en donner une nouvelle preuve, en publiant dans l'*Indépendant* un magnifique article sur les fêtes de Noël et du Nouvel An au Canada. On sent le vrai Canadien et le patriotisme dans cet écrit.

M. de Freycinet

« Voilà M. de Freycinet à la mer, et, cette fois on ne pourra pas le répéter », disait-on hier soir. Aujourd'hui, bien que la démission de tout le ministère soit officielle la chose paraît moins sûre. Déjà M. de Freycinet surnage et on croit qu'il reprendra pied.

Au fait, pourquoi cet amphibie se noierait-il ? Le coup d'hier l'a étourdi, mais tant de perches de sauvetage lui sont tendues qu'il pourra en saisir une, recouvrer ses sens et rattraper son portefeuille. Il laissera de côté ceux qui, dans le cabinet défunt, le gênaient et deviendra l'homme d'une politique nouvelle. Son caractère plus que souple, qui lui permet d'accepter tous les camoufflets, d'être sourd à tous les sifflets, lui donne cette chance.

Et puis, une autre raison plus forte rend son retour probable et presque nécessaire ! il est l'homme de la situation. En effet, ce ministre sans fermeté, sans principes, sans opinion, prêt à suivre n'importe quelle voie, à servir n'importe quel groupe, est l'instrument indiqué d'une Chambre sans majorité, d'un pouvoir exécutif sans volonté, d'une organisation gouvernementale où tout se décolle.

Qui mettrait-on à sa place ?

M. Brisson ? Non, son passage au pouvoir a fait plus que montrer son impuissance ; il l'a rendu ridicule.

M. Jules Ferry ? C'est le seul de la horde auquel on puisse soupçonner, à tort peut-être, un certain esprit et même une certaine force de gouvernement. Mais l'affaire du Tonkin est trop sombre encore pour qu'il puisse redevenir ministre ; ses amis eux-mêmes redoutent son impopularité.

M. Clémenceau, l'ami du juif Cornélius Herx ? On disait de lui il y a six mois : Il n'est pas encore possible. On dit maintenant qu'il était moins impossible il y a six mois qu'aujourd'hui. Son propre groupe, autrefois si soumis, lui montre chaque jour moins de confiance, et il n'a certes, rien de gagné sur les groupes voisins. Encore une étoile républicaine qui devient étoile filante.

Où trouver, après ces trois chefs des diverses gauches, un député ou sénateur républicain auquel on puisse, avec chance de succès ou seulement de durée, confier le premier rôle ministériel ?

On murmure avec embarras le nom de M. Floquet, le citoyen qui doit sa fortune politique à cette bêtise insolente adressée, chapeau en tête, au czar : « Vive la Pologne, *mósiou* ! » Sans doute M. Floquet, comme président de la Chambre, a gagné du terrain dans l'opinion. Il a de la tenue, parfois, il s'élève jusqu'à l'impartialité. Cependant, au total, c'est un fantoche, représentant de mauvaises idées et ne possédant aucune influence politique. Président du conseil, il exciterait la risée de la France et nous compromettrait aux yeux de l'Europe. Arrière encore celui-là !

Vous voyez bien qu'il faut revenir à M. de Freycinet.

Cependant, si l'on voulait rentrer, ou plutôt entrer dans la réalité du régime parlementaire, un autre homme politique devrait recevoir de M. Grévy mandat de former un cabinet. Ce sauveur, auquel on ne songe pas, c'est M. Raoul Duval. Sans doute, au lieu d'être « républicain de la veille », il est seulement républicain d'hier, chose très différente ; mais en somme la république l'a reconnu pour l'un des siens et il vient d'être l'homme de la majorité. C'est lui qui a renversé M. de Freycinet.

Que M. Raoul Duval recueille le fruit de sa victoire, et la droite

républicaine, ce rêve d'il y a huit jours, deviendra tout de suite une réalité. Pourquoi le centre ne soutiendrait-il pas un cabinet Raoul Duval ? Et quelle opposition la droite monarchique, elle-même, pourrait-elle faire à ce cabinet, qui, nécessairement, se placerait sur le terrain de l'ordre et de la conservation ?

Cette proposition ne paraîtra pas sérieuse ; nous ne prétendons pas qu'elle le soit absolument. Mais elle montre, au moins, que la République est dans une impasse. En réalité, ce régime n'a plus que deux hommes qui puissent lui donner une figure de gouvernement : M. Jules Ferry et M. de Freycinet. Or, l'un et l'autre sont usés. Et comme il ne trouvera en dehors d'eux que des doublures propres tout au plus à faire un intérim, il faudra qu'il revienne à celui-ci ou à celui-là.

Lequel devons-nous préférer ? M. Ferry rend la république plus haïssable, M. de Freycinet la rend plus méprisable. Ces titres se balancent. Cependant, s'il fallait absolument choisir, nous choisirions probablement M. de Freycinet, car le régime qui tombe sous le coup du mépris est plus écrasé que celui qui tombe sous le coup de la haine.

EUGÈNE VEUILLOT.

La fin de M. Minghetti

Plusieurs journaux de France et d'Italie, en parlant des derniers moments de M. Minghetti, ancien ministre du Pape, traître à son souverain légitime et complice de l'invasion des Etats pontificaux, ont répandu le bruit qu'il avait reçu les derniers sacrements des mains du chanoine Anzino, aumônier de la cour du Quirinal, bien que le mourant eût refusé de rien rétracter au sujet de ce qu'il avait fait pour le compte de l'unitarisme révolutionnaire Italien.

A ce sujet, "l'Osservatore Romano" publie les informations que voici :

« A peine le bruit se fut-il répandu que la maladie de M. Minghetti se terminerait prochainement par une catastrophe, S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire général de Sa Sainteté, donna tous ses soins pour que le malade ne manquât pas des secours religieux qu'il avait clairement manifesté le désir de recevoir. Il envoya donc un prêtre à la famille avec mission de lui offrir son ministère et de déclarer que Son Eminence elle-même était prête, dans le cas où le malade en pourrait recevoir quelque consolation, à se rendre près de lui, pourvu, naturellement, que les devoirs et la dignité du cardinal fussent sauvegardés.

« Cette offre de l'éminent cardinal-vicaire était provoquée non seulement par son zèle pastoral, mais aussi par le fait qu'il avait connu M. Minghetti à Bologne, quand le cardinal fut archevêque de cette ville, et par le souvenir de la bienveillance courtoise dont avait usé alors M. Minghetti envers l'archevêque.

« L'offre, accompagnée de paroles courtoises, fut portée d'urgence. Mais, le mal s'aggravant toujours, la famille avait télégraphié d'elle-même à Mgr le chanoine Anzino, lequel, aussitôt de Mantoue, arriva hier matin à Rame et se rendit du chemin de fer directement à la maison de M. Minghetti.

« Il le trouva ayant perdu connaissance, et c'est seulement au bout d'un quart d'heure que Mgr Anzino était à son chevet, que le malade revint à lui ; interrogé s'il demandait pardon de ses fautes à Dieu et à l'Eglise, il serra la main du prêtre et se mit à pleurer. L'état du malade ne lui permit pas de parler, le prêtre

remplit son devoir de ministre de la pénitence, et plus tard il lui administra l'extrême-onction, à laquelle assistèrent les personnes présentes avec émotion et recueillement.

« Mgr Anzino, ayant donné au malade la bénédiction *in articulo mortis*, demeura encore quelque temps près de lui ; puis, les médecins ayant dit que l'agonie serait probablement assez longue, il se retira un instant chez lui pour y prendre un peu de repos. Un peu après quatre heures, il retourna près de M. Minghetti, mais celui-ci était mort.

Agriculture

Culture du céleri

La graine doit être semée au printemps, sur une légère couche de terre, et lorsque la température devient assez chaude, les pieds doivent être plantés dans une couche de terre riche, à trois pouces de distance, ou bien placés en rangs éloignés aussi de trois pouces ; plus tard on les éclaircit, de manière à laisser la même distance entre chaque plant. Le sol convenable doit être composé, moitié de vieux fumier bien fermenté, et moitié de bonne terre de jardin, avec un peu de sable ; il ne doit pas avoir plus de six pouces de profondeur, doit être placé sur une surface plane et dure qui empêche les racines de pénétrer, et s'il est possible doit être ombragé. En juin ou juillet, ce qui dépend de l'avancement des jeunes plants, on fait des tranchées de quinze à dix-huit pieds de largeur et d'un pied de profondeur, et cela dans un morceau de terre riche et humide ; on jette la terre des deux côtés des tranchées ; si le sous-sol est mauvais, on doit le jeter d'un côté, et de l'autre la terre de la surface.

On doit ensuite remplir ces tranchées aux deux tiers avec du fumier bien fermenté ; on mêle la terre de la surface, de manière que ces tranchées se trouvent comblées.

Avant d'y placer les jeunes plants, la terre doit être bien arrosée ; ensuite on les sépare les uns des autres en coupant la terre perpendiculairement avec un couteau, de manière à conserver autour des jeunes plants un morceau de terre carrée l'on enterre facilement avec eux ; ce qui est très-utile, en ce que ça préserve les jeunes plants lorsqu'on les transporte. On les place dans les tranchées à la distance de huit à neuf pouces les uns des autres et on les arrose bien. Si le temps est très-sec, les rangs doivent être ombragés pendant quelques jours, et arrosés journellement jusqu'à ce que les plants aient commencé à croître de nouveau ; après cela, il faut encore arroser abondamment toutes les fois que le temps est sec, vu que le céleri demande une grande humidité pour être grand et tendre.

A mesure que les jeunes plants croissent, il est nécessaire de les *renchausser* toutes les semaines, et cela un jour sec ; on saisit d'une main les feuilles, tandis que de l'autre on ramène la terre autour en prenant bien garde que la terre ne parvienne pas dans le cœur des jeunes plants ; autrement, cela contribuerait à les faire pourrir.

Ordinairement on fait les tranchées à six pieds de distance les unes des autres pour permettre de renchausser ; mais, comme le céleri se conserve même en hiver lorsqu'il est couvert dans le jardin où il a pris naissance, que lorsqu'on le transporte dans une cave et planté dans le sable, il est préférable de mettre huit pieds entre chaque tranchée, afin de permettre de le recevoir et préserver du froid ; on place entre les rangs de céleri des choux, des

pois, des fèves, ou d'autres végétaux que l'on enlève lorsqu'il est nécessaire de recouvrir le céleri.

Après la première forte gelée, on coupe les têtes de céleri au niveau de la terre qui recouvre la plante, et en place on met de la paille avec un peu de terre pour empêcher le fond de pénétrer. Au moment de l'hiver, on recouvre chaque rang d'une bonne couche de paille, par dessus laquelle on jette huit à dix pouces de terre que l'on prend dans l'espace qui se trouve entre les rangs ; la surface doit en être inclinée et battue légèrement pour prévenir l'humidité.

Quelques personnes peuvent croire que c'est là trop de trouble, mais en faisant l'expérience, on s'apercevra que le trouble est moins grand que lorsqu'on arrose les pieds de céleri, qu'on les transporte dans les caves, et qu'on les plante dans le sable. En hiver, il sera en tout temps facile d'arracher ces plants, d'autant plus qu'en faisant bien ce qui vient d'être dit, on verra que la gelée n'est pas parvenue aux racines. Les huit ou neuf pouces de terre qui recouvrent la tête du céleri s'enlèvent avec la pioche ; alors on retire le pied que l'on désire, mais on doit avoir grand soin de bien recouvrir cette partie du sang avec de la paille et de la terre non gelée qui se trouve au fond de la tranchée.

Les neuf filles du laboureur

Un brave cultivateur avait neuf filles et un garçon. Tous les dimanches cette nombreuse famille recevait la sainte communion. Pendant la semaine, l'on vaquait aux travaux des champs, au soin des animaux, à la couture, aux diverses occupations du ménage, et ainsi de suite. Chaque matin, à cinq heures, la moitié de la famille allait entendre la sainte messe dans un village voisin ; la semaine suivante l'autre moitié jouissait du même privilège.

Depuis plusieurs mois le père était incapable d'aller à l'église, excepté le dimanche, et encore le faisait-il avec beaucoup de difficulté. Pour s'y rendre il fallait traverser un ruisseau pas bien profond, et il est vrai, mais très large. Les gens d'alentour y avaient posé à des intervalles réguliers, de grosses pierres plates, sur lesquelles on marchait pour éviter l'eau. Un jour de janvier, le père fut étonné de voir ses filles de retour à la maison après une absence de vingt minutes.

« Qu'y a-t-il donc, mes enfants ? » demanda-t-il.

« Tenez, cher père, l'eau a coulé toute la nuit par-dessus les pierres, et, en se retirant, les a laissées couvertes de glace. C'est pourquoi, craignant quelque accident si nous osions traverser, nous sommes revenues. »

« Pour l'amour de qui étiez-vous parties ? »

« Mais, père pour l'amour de Dieu. »

« Très bien ! alors retournez sur vos pas. Car si vous allez à la messe uniquement pour l'amour de Dieu, il saura sans doute vous protéger. Le Saint-Sacrifice vaut bien la peine qu'on peut se donner pour l'honneur et la consolation d'y assister. Quand je pouvais encore marcher, et qu'il se trouvait de la glace sur les pierres, je me déchaussais et traversais à l'eau. Allez, vous dis-je, faites comme votre père ; vous avez encore assez de temps. »

Les jeunes filles, non moins pieuses que leur père, reprennent le chemin de l'Eglise, et passent pieds nus le torrent glacé !

Voilà un noble exemple que nos jeunes demoiselles feraient bien de méditer.

Messenger of the Sacred Hart Trad.

Causeries littéraires

[de l'Univers]

M. Jules Simon et les Girondins (1)

I

Vous avez vu, au Louvre, dans la salle Duchâtel, la belle toile d'Ingres, "Œdipe et le Sphinx." Le monstre à la tête de jeune fille, au corps de lion et aux ailes d'aigle, se tient au fond de la grotte et semble déjà prêt à saisir l'imprudent qui s'est flatté de deviner la fatale énigme. D'un trou, à gauche, sortent des débris humains, des ossements blanchis et le pied roidi d'une victime récente. A droite, par l'ouverture de la caverne, on aperçoit, sur le chemin, un passant effrayé qui s'enfuit, les bras levés au ciel; à l'horizon lointain, se profilent les murailles, les tours et les temples de la ville de Thèbes. En face du Sphinx, Œdipe, dans l'attitude de la méditation, respire le courage, la force et le calme. On sent que la victoire lui restera et qu'il va trouver enfin le mot de l'énigme.

Le Sphinx ne tient plus, comme autrefois, ses assises sur la route qui conduit de Thèbes au temple de Delphes. Il a changé de forme et s'est transporté chez nous. Les hommes politiques qui veulent de nos jours aller à Delphes, c'est-à-dire à la Chambre des députés ou au Sénat (où il me semble cependant que l'on ne rend guère d'oracles), le trouvent sur leur chemin et sont tenus de résoudre, à leurs risques et périls, l'énigme nouvelle qu'il leur pose, et cette énigme est celle-ci. — Qu'est-ce que la Révolution française, et quel jugement convient-il de porter sur elle? — Ceux qui n'en peuvent pas trouver le mot tombent dans le trou, à gauche; et le trou est profond, paraît-il, car il n'est pas encore comble, bien qu'il ait englouti déjà des victimes sans nombre.

M. Jules Simon a essayé, à son tour, de deviner la redoutable énigme, et n'y est pas parvenu. Même aujourd'hui, malgré son retour au vrai sur plusieurs points, sur cette question capitale de la Révolution française il me semble bien qu'il continue à faire fausse route. Il a eu, depuis quelques années, de nombreuses occasions de nous faire connaître à cet égard toute sa pensée dans ses "Etudes" sur M. Thiers, sur M. de Rémusat et sur M. Mignet.

Ses articles du "Matin" lui donnent aussi assez fréquemment sujet d'y revenir. Il tient que les Girondins, si on leur en eût laissé le temps, auraient fondé en France, sur d'indestructibles bases, la liberté véritable. Vergniaud et ses amis sont à ses yeux des hommes "modérés," ayant pu se tromper sans doute, ayant pu manquer, en quelques rencontres, soit d'énergie, soit de logique, mais honnêtes au fond, d'un vrai libéralisme, d'un courage admirable: victimes héroïques et pures, qui ont payé de leur vie leur attachement inébranlable à la cause du droit, de la justice et de l'honneur! Comment l'étonner dès lors qu'appréciant ainsi les hommes de la Gironde, M. Jules Simon considère le 31 mai comme la journée néfaste entre toutes, et que dernièrement encore il nous ait conviés à pleurer avec lui sur ce pauvre Vergniaud, si méchamment renversé par Robespierre? de cette journée, comme d'une autre plus récente, celle du 16 Mai, il dirait volontiers avec le poète: *Excidat illa dies!*

II

Tant que M. Jules Simon ne trouvera pas d'autre réponse à faire à la question du sphinx, tant qu'il verra dans les Girondins des héros à glorifier, des maîtres à suivre, j'en suis bien fâché pour lui, mais il ne sortira pas du trou où il est tombé, à gauche. Nulle opinion, en effet, n'est plus fautive; nulle n'est plus dangereuse. C'est de cette fautive opinion, de cette colossale erreur, ravivée, poétisée par Lamartine dans son *Histoire des Girondins*, qu'est sortie en 1848 la seconde république. Qui oserait dire qu'elle n'a pas été également pour beaucoup dans l'établissement de la troisième?

Je voudrais, autant du moins que cela est possible en peu de pages, je voudrais essayer de montrer à quelques-uns des lecteurs de M. Jules Simon, à M. Jules Simon lui-même, combien l'idée qu'il lui a plu de se faire des Girondins est contraire aux réalités de l'histoire.

Les Girondins sont pour lui les antipodes des Jacobins: en quoi il se trompe gravement. Brissot, Vergniaud et les autres membres de la Gironde étaient si peu les adversaires des Jacobins, que le nom de Jacobins n'a jamais cessé, pendant toute la durée de l'Assemblée législative, de leur être appliqué dans les journaux et dans tous les écrits contemporains. André Chénier, ce grand poète qui fut aussi un grand journaliste, ne se sert jamais d'un autre mot lorsqu'il veut les désigner. *Jacobins, Patriotes Jacobins, Jacobins brissotins*, tels sont les noms dont Brissot et partisans sont tour à tour appelés dans les écrits du temps. Brissot, Condorcet, Vergniaud et ses collègues de la députation de Bordeaux formaient la tête du parti dont Chabot, Bazire, Merlin et leur petit groupe de trente membres formaient la queue; mais c'était le même parti, et il serait impossible de trouver, du 1er octobre 1791 au 10 août 1792, un seul vote dans lequel les prétendus modérés de la Gironde se soient séparés des énergumènes qui siégeaient à la crête de la Montagne.

La distinction entre les Jacobins et les Girondins est donc purement imaginaire; elle est en contradiction avec tous les documents, avec tous les faits. La Société des Jacobins comptait parmi ses membres les principaux députés de la Gironde. Roland—qui ne siégeait pas à l'Assemblée législative, mais dont la femme réunissait dans son salon les chefs du parti—était membre du comité de correspondance de la Société, et la plupart des lettres et circulaires adressées aux départements sont son œuvre ou plutôt celle de sa femme (2). Le journal du club était à cette époque rédigé dans le sens des Girondins (3). C'étaient eux que la Société appelait le plus souvent à l'honneur de la présider. Le bureau étant renouvelé tous les quinze jours il y a eu vingt présidents élus du commencement d'octobre 1791 à la fin de juillet 1792. Sur ces vingt présidents onze sont Girondins: Vergniaud, Brissot, Condorcet, Isnard, Fauchet, Grangeneuve, Guadet occupèrent le fauteuil. Lorsqu'il arriva que le président n'était pas pris parmi les Girondins, ce parti fournissait alors soit le vice-président, soit les secrétaires. C'est ainsi que nous voyons, dans la seconde quinzaine de février 1792, la Société, qui vient d'appeler Bazire à la présidence, confier la vice-présidence à Lanthenas, l'ami de Mme Roland, et choisir pour secrétaires quatre Girondins: Louvet, Broussonnet, Boisguyon et Bancal des Issarts, un autre ami intime de Mme Roland.

Au mois d'avril 1792, lorsque les Suisses de Châteaueux, sortant du

bagne de Brest, font dans Paris cette entrée triomphale que M. Mortimer-Ternaux a si justement signalée comme la première étape de la Terreur, Vergniaud, qui préside ce jour-là la Société des Jacobins, leur donne l'accolade fraternelle et, pour glorifier leur révolte, unit sa voix à celle du comédien Collot-d'Herbois (4).

"Les membres de la Gironde, a dit M. Tissot, qui a sur les autres historiens de la Révolution cet avantage d'avoir été témoin des événements qu'il raconte, les membres de la Gironde ont été les émules des plus ardents Jacobins (5)." Là est la vérité.

Ce sont eux qui ont poussé les premiers à l'adoption du bonnet rouge (6).

C'est un député de la Gironde, Grangeneuve, qui le premier, et dès le mois de mars 1792, s'est présenté dans la salle du Corps législatif avec un bonnet rouge sur la tête (7).

C'est un autre député de la Gironde, Guadet, qui le premier, du haut du fauteuil de la présidence, a donné l'exemple de tutoyer ses collègues (8).

C'est Brissot qui, à la tribune de l'Assemblée législative, dans la séance du 5 août 1792, a déclaré que la section des Filles-Saint-Thomas, à laquelle il appartenait, était composée de deux parties bien distinctes: la partie gangrenée, qui comprenait les riches, et la partie saine, comprenant les sans culottes! (9)

Ce même Brissot, le véritable chef du parti de la Gironde, proclamait, à la tribune de la Société des Jacobins, que "la dénonciation est l'arme du peuple, arme utile, arme nécessaire" (10). Conformant leurs actes à la doctrine du maître, les Girondins n'ont cessé de dénoncer, de se faire les pourvoyeurs des prisons de la Haute-Cour nationale, siégeant à Orléans. Ils dénoncent la Haute-Cour elle-même, trop lente à condamner leurs adversaires. "Il n'est pas un bon citoyen, écrit Brissot dans le *Patriote français*, qui ne soit indigné des lenteurs de la Haute-Cour nationale, et qui n'ait vu avec douleur ce tribunal, qui devait être l'effroi des conspirateurs, devenir en quelque sorte leur sauvegarde."

Si ardente que soit la haine des Girondins à l'endroit de leurs adversaires politiques, plus implacable encore est celle qu'ils nourrissent contre les prêtres. Condorcet, le philosophe et le théoricien du parti, était, suivant l'expression de Sainte-Beuve, "fanatique d'irréligion et atteint d'une sorte d'hydrophobie sur ce point" (11). Un membre de la Plaine qui les a bien connus, Durand de Maillane, député des Bouches-du-Rhône à la Convention, porte sur eux ce jugement: "Le parti girondin était plus impie même que le parti de Robespierre" (12).

Le décret du 27 mai 1792, qui permettait de proscrire en masse et sans jugement les prêtres fidèles, est l'œuvre capitale des Girondins à l'Assemblée législative. Ils sont là tout entiers, avec leur mépris de la liberté, leur haine contre les prêtres, leur culte pour la délation. Toute leur loi—une loi qui va entraîner la déportation de plusieurs milliers de Français—repose sur une base unique, la dénonciation; il faut donc élargir cette base le plus possible, et c'est à quoi pourvoit l'article 8, d'après lequel les dénonciations seront reçues, alors même qu'elles ne seraient pas signées, et que les citoyens délateurs ne sauraient pas écrire. Aussi bien, un de leurs orateurs, le député Isnard, avait trahi leurs véritables sentiments dans cette question, lorsqu'il s'était écrié, dans la séance du 14 novembre 1791: "S'il existe des plaintes contre le prêtre qui n'a pas prêté le serment, il doit être forcé de sortir du royaume." "Il ne faut pas de preuves!" (13)

III

Je ne puis, dans cette causerie rapide, rappeler tous les faits; tout au plus ai-je le temps et la place de signaler les plus significatifs.

Du 10 août au 20 septembre 1792, de la chute de la royauté à l'ouverture de la Convention, nombreux sont les actes de la Gironde qui témoignent de son mépris pour l'humanité, la liberté et la justice.

Dans la séance du 26 août, elle fait décréter que tous les ecclésiastiques non assermentés qui, dans un délai de huit jours, n'auront pas quitté le royaume, seront "déportés à la Guyane française."

Quelques jours auparavant, le 17 août, les Girondins avaient décrété l'établissement d'un tribunal criminel appelé à juger les "crimes commis dans la journée du 10 août et autres crimes y relatifs, circonstances et dépendances." Et les criminels du 10 août, ceux pour lesquels la Gironde crée ainsi un tribunal extraordinaire, ce ne sont pas les conspirateurs, les insurgés, les assassins: ce sont les victimes, les défenseurs de la Constitution, ceux qui sont restés fidèles à la loi et au devoir.

Ce décret remettait le soin de juger les vaincus du 10 août aux jurés choisis par les sections de Paris, c'est-à-dire aux hommes qui avaient fait la révolution du 10 août et se trouvaient ainsi juges et parties; il privait l'accusé des moyens de préparer sa défense, et, après l'avoir traduit devant un tribunal formé de ses ennemis, lui enlevait la garantie du recours en cassation. Il fut rendu sur le rapport de la commission extraordinaire des Vingt-et-un, dans laquelle figuraient, avec Brissot, Guadet, Gensonné, Vergniaud, Lasource et Condorcet, Brissot, l'auteur du rapport; après avoir démontré les avantages de la suppression du recours en cassation, ajoutait, au nom de la commission, ces paroles où le cynisme le dispute à la lâcheté: "Il ne reste donc rien à désirer, ni pour la célérité," NI POUR LA JUSTICE.

En même temps qu'ils diminuent les garanties accordées aux accusés, les Girondins multiplient les cas dans lesquels la peine de mort devra être prononcée. Ils décrètent la mort pour des actes purement politiques, le 15 août, le 2 septembre, le 16 septembre, le 17 septembre. Le décret du 17 septembre punit de la peine capitale les contraventions à la loi qui défend les cocardes autres que celles aux trois couleurs nationales.— La mort pour des rubans!

Comme les massacres de septembre ont été l'œuvre de la Commune de Paris et que les Girondins n'y ont pas pris part, leurs défenseurs ne manquent pas de triompher,—un peu trop vite peut-être. Ils oublient, en effet, quelle terrible responsabilité pèse à cette occasion sur leurs clients.

Pendant les cinq jours qu'ont duré les massacres, du dimanche 2 au jeudi 6 septembre, l'Assemblée législative, où les chefs de la Gironde disposent d'une majorité considérable, n'a pas un seul instant essayé sérieusement de s'y opposer. La commission des Vingt-et-un, que Brissot présidait, n'a pas osé regarder en face le crime de la Commune; elle a attendu trente heures avant de risquer une timide protestation, et presque aussitôt, effrayée de l'excès de son audace, elle a donné sa démission, elle a déserté son poste.

Le Girondin Roland, ministre de l'intérieur, qui a charge de veiller plus spécialement encore que ses collègues du conseil exécutif à la tranquillité de Paris et à la sûreté des personnes, se contente d'écrire à l'Assemblée des lettres dont le principal objet est de célébrer ses vertus à lui Roland. Le 3 septembre, il don-

(1) Voir l'Univers du 3 novembre 1886.

ne au ministère un grand dîner et fait asséoir à sa table un membre du comité civil de la section des Quatre-Nations, le citoyen Laconté, qui avait signé, tout le jour, les bons de vin et de victuailles délivrés aux égorgés [14]. Le 6 octobre, il met sous les yeux de la Convention l'état des dépenses faites par Fournier l'Américain pendant son expédition d'Orléans, et il saisit cette occasion pour faire, sans aucunes réserves, l'éloge du bandit qui avait présidé à Versailles, le 9 septembre au massacre des prisonniers de la Haute-Cour nationale (15).

Quant au maire de Paris, à qui plus qu'à tout autre incombaît le devoir de maintenir l'ordre dans la capitale, de prévenir les massacres et, s'il ne pouvait les empêcher, de mourir à son poste ; quant au Girondin, Pétion, le 5 septembre, il donne à boire aux assassins, et lorsque ces bandits lui disent tranquillement : " Monsieur le maire, nous avons dépêché ces coquins-là ; il en reste encore quatre-vingts, que voulez-vous que nous en fassions ? " il se borne à leur répondre : " Ce n'est pas à moi qu'il faut s'adresser [16] ". Et le lendemain, alors que les massacres duraient encore et duraient depuis cinq jours, Pétion célébrait la " générosité et la bonté du peuple ! " il faisait afficher une proclamation où il disait :

" Peuple généreux, " qui veut être libre et " à qui ce sentiment inspire toutes les vertus, " longe que des ennemis étrangers menacent tes foyers. " Tu as effrayé les traîtres, les conspirateurs qui calculaient dans ton sein les maux dont ils allaient t'accabler. Déjà ils ne sont plus ! Lorsqu'on t'attaque, tu peux te venger. Mais, peuple bon, " essuie promptement le sang que tu as versé..., laisse au glaive de la loi à faire couler le " sang impur " qui ne doit plus salir tes armes... Tu livreras toi-même les coupables à tes magistrats, " car le sentiment de la vengeance t'est pénible, et il faut qu'on t'ait fait beaucoup de mal pour te pousser à des actes qui contrarient ta générosité habituelle (17). "

Je ne crois rien exagérer en disant que, dans les journées de septembre, la lâcheté de la Gironde s'est élevée aussi haut que la sclérotasse de la Commune.

IV

Vous êtes peut-être curieux de savoir comment s'y prennent les avocats de la Gironde pour expliquer, pour atténuer tout au moins ces faits, et tant d'autres non moins graves, à la charge de leurs clients. Comment ils s'y prennent ? Eh ! mon Dieu ! d'une façon très simple—et très forte : ils n'en parlent pas. Très habilement, je le reconnais, ils s'attachent à ne nous guère montrer les Girondins qu'à la Convention nationale, aux prises avec la Montagne, et ils ont bien vite fait, sur ce nouveau théâtre de les transformer en champions de la justice, en hommes honnêtes, courageux, sagement modérés, profondément libéraux. Voyons un peu.

Les massacres de septembre avaient couronné la session de l'Assemblée législative ; celle de la Convention fut inaugurée par un autre grand crime, le procès et la condamnation de Louis XVI.

L'initiative du procès du roi appartient aux Girondins. Le ministre Roland, dans une circulaire aux municipalités, en date du 1er septembre, en proclamait la nécessité. Après un long exposé, dans lequel il accusait Louis XVI d'avoir " soudoyé des assassins, dispersé nos armées, ouvert nos frontières, préparé le ravage de nos provinces et le massacre de nos familles ; " il ajoutait : " De tels crimes ne peuvent rester impunis. " Un

GRAND PROCÈS VA S'INSTRUIRE...

Il s'instruisit, en effet, et l'on retrouve un Girondin à chacune des étapes de ce procès exécrable.

C'est un Girondin, Dufriche-Valayé qui rédige et dépose, le 6 novembre 1792, le " Rapport sur les crimes du ci-devant roi. "

C'est un Girondin, Pétion, qui, le 13 novembre, fait décréter que la Convention traitera tout d'abord cette question : " Le roi peut-il être jugé ? "

C'est sur la motion de Pétion que, le 3 décembre, la Convention décide que " Louis sera jugé, et qu'il le sera par elle. "

C'est encore sur la motion de Pétion qu'elle décrète, le 4 décembre, qu'elle s'occupera tous les jours, depuis midi jusqu'à six heures, du procès de Louis XVI.

C'est le Girondin Barbaroux qui, dans la séance du 11 décembre, donne lecture de l' " Acte énonciatif des crimes de Louis Capet, dernier roi des français. "

C'est le Girondin Ducos qui, dans la même séance, fit décider que l'acte d'accusation sera lu en entier au ci-devant roi, ensuite article par article, et qu'à chaque chef d'accusation on lui demandera : Qu'avez-vous à répondre ?

C'est sur la motion de deux Girondins, Guadet et Boyer-Fonfrède, que la Convention, le 14 janvier, fixe l'ordre dans lequel devront être posées les questions à résoudre.

C'est un Girondin, Buzot, qui, le 15 janvier, au moment où il va être procédé à l'appel nominal sur la première question, demande que le vote de chaque député soit mis à côté de son nom sur les trois questions, et que cette liste soit imprimée et envoyée aux quatre-vingt-quatre départements. Cette motion est adoptée, ainsi que celle du Girondin Biroteau, aux termes de laquelle chaque membre est tenu de monter à la tribune pour émettre son vote.

Enfin, c'est Vergniaud qui, le 17 janvier, à neuf heures du soir, proclame le résultat de l'appel nominal sur la troisième question, et déclare, au nom de la Convention nationale, que la peine qu'elle prononce contre Louis Capet est celle de mort.

C'est Vergniaud qui, le 20 janvier, à minuit et demi, proclame le résultat de l'appel nominal sur la question du sursis, et donne lecture de la rédaction définitive des décrets rendus contre Louis XVI.

Un contemporain qui assistait à ces séances de la Convention, Lacroix, telle le jeune, écrivait quelques années après : " Le flegme cruel avec lequel les Girondins répétaient : " Louis a mérité la mort, " avait quelque chose de plus sinistre encore que les déclamations et les cris forcés des montagnards "

V

Ce sont les Girondins, et les Girondins seuls, malgré Robespierre et la Montagne, qui ont précipité la France dans une guerre contre l'Europe. Brissot, leur chef, traçait en ces termes le programme de leur politique extérieure : " Il faut incendier les quatre coins de l'Europe ; notre salut est là " Lorsqu'ils sont tombés, il ne restait plus une seule guerre à déclarer, plus un seul ennemi à nous mettre sur les bras. Par cette conduite, ils n'appelaient pas seulement sur notre pays des dangers extérieurs redoutables ; à l'intérieur même, ils ouvraient la barrière à tous les excès, à tous les crimes. La guerre devait forcément donner naissance au " gouvernement révolutionnaire, " et ce gouvernement est aussi leur œuvre ; ils l'ont créé de toutes pièces, ils l'ont pourvu de tous ses organes, depuis le comité de Salut public, en haut, jus-

qu'aux comités de surveillance, en bas.

Parce que c'est surtout aux mains des Montagnards que le comité de Salut public est devenu un instrument de domination formidable, il ne faut pas que cela fasse oublier que cette arme a été forgée par la Gironde.

Avant le 10 août, dès le 9 juillet 1792, Brissot demandait à l'Assemblée législative " d'instituer dans son sein une commission de sûreté peu nombreuse, un comité choisi parmi les hommes les plus actifs, les plus vigilants, les plus intrépides, les plus inflexibles, et qui serait chargée de l'examen de toutes les accusations de crimes de trahison "

Le 1er janvier 1793, sur la proposition d'un membre de la Gironde et malgré l'opposition de la Montagne, la Convention décréta la création d'un " Comité de défense générale, " transformé, le 25 mars suivant, en " Comité de défense générale et de salut public. "

Du " Comité de défense générale est issu le Comité de Salut public, " organisé le 6 avril 1793, après un rapport du Girondin Isnard fait au nom d'un comité où figuraient avec lui Pétion, Gensonné, Guadet, Vergniaud, Barbaroux, Lasource et Condorcet.

Les Girondins ont également pris une part considérable à la création du tribunal révolutionnaire (10 mars 1793). Bien loin qu'ils se soient élevés contre le principe d'un tribunal criminel extraordinaire, ils ont accepté sans la moindre difficulté ce que Lanjuinais—qui n'était pas Girondin et il l'a bien fait voir—a si justement appelé " l'abominable irrégularité de la suppression d'appel en matière criminelle ; "—ils n'ont exigé d'autre garantie pour les accusés que celle résultant de l'existence de jurés pris dans tous les départements et nommés par la Convention : garantie complètement illusoire puisque le choix de ces jurés allait être soumis aux fluctuations d'une Assemblée qui était elle-même l'esclave des passions populaires et le jouet des circonstances ;—ils ont voté sans observations l'article aux termes duquel les jurés devaient opiner à haute voix, et c'est seulement le lendemain de ce vote néfaste que l'un deux a soulevé des objections tardives, qui devaient être et qui sont demeurées sans effet ;—ils ont pris une part active à la rédaction du décret, et c'est un de leurs principaux orateurs, Isnard, qui a proposé et fait adopter la rédaction du premier article, le plus important de tous ; rédaction si large, si compréhensive qu'elle dépassait la rigueur de celle présentée par Robespierre, et qu'elle allait permettre d'envoyer à l'échafaud tous ceux qui seraient suspects à la faction dominante.

Le tribunal révolutionnaire une fois créé, et créé par eux, les Girondins n'ont pas laissé, soit d'étendre ses attributions, soit d'activer sa marche, trop lente au gré de plusieurs d'entre eux. Ils ont multiplié les lois qui font un délit de la pensée, un crime de l'intention, lois atroces, aussi nombreuses qu'impitoyables, et qui toutes prononcent la peine de mort. Lorsqu'ils seront, à leur tour, traduits devant le tribunal révolutionnaire et traînés à l'échafaud, ce sera en vertu des lois mêmes rédigées et votées par eux :

Non lex est justior ulla
Quam necis artifices arte perire sua.

Sait-on à quel chiffre s'élèvent les lois votées par les Girondins avant le 21 mai 1793 et prononçant la peine de mort en matière politique ? *A trente et une !* Et l'une d'elles, le dé-

cret du 5 mars 1793, édictait la peine de mort contre les jeunes filles émigrées âgées de quatorze ans, qui, après être rentrées en France une première fois et avoir été déportées, y rentreraient une seconde fois !

M. Jules Simon est journaliste. Sait-il ce que ses amis les Girondins ont décrété dans la séance du 10 avril 1793 ? On discutait ce jour-là la disposition constitutionnelle proclamant que la liberté de la presse ne pouvait être interdite, suspendue ou limitée. Le vertueux Pétion monte à la tribune et se joint à l'incorruptible Robespierre pour déclarer qu'il doit être bien entendu que la liberté de la presse serait absolue, mais que cependant les écrivains qui manifesteraient leurs opinions par la voie de la presse, d'une façon qu'il n'agréerait pas au gouvernement de la République, seraient punis de mort ? (22) Joua-t-on jamais, avec plus de cynisme, la comédie de la liberté ? Fut-il jamais plus lâches et plus sanglants historiens ?

Cela n'a pas suffi aux Girondins. Il ne leur parut pas suffi d'inscrire dans la loi l'arrestation des " suspects " et d'y déposer un autre principe non moins odieux, celui de l'arrestation des " otages ; " ils n'ont pas reculé devant cette monstruosité qu'on appelle la MISE HORS LA LOI et qui envoie un proscrit à l'échafaud, " sans jugement, " sur la seule constatation de son identité !

Danton et Robespierre, il est vrai, après la chute de la Gironde, se sont donné le luxe de faire décréter des lois abominables, la loi de prairial, par exemple ; mais c'étaient là fantaisies de tyrans et caprices de bourreaux. Point n'était besoin, en effet, de lois nouvelles pour remplir les prisons et alimenter la guillotine. Lorsque la Gironde a succombé, le 31 mai 1793, " la Terreur était faite. "

VI

Voilà les hommes dont M. Jules Simon déplore la chute, célébrant leur héroïsme, et en particulier celui de Vergniaud, dans cette journée expiatoire du 31 mai. Il oublie que Vergniaud, le 31 mai, a poussé la bassesse jusqu'à l'ignominie en faisant décréter que " les sections de Paris ont bien mérité de la patrie, " et cela à l'heure même où ces sections sont en mouvement pour le renverser, lui et ses amis. Il ne veut pas se rappeler que les Girondins au 31 mai et au 2 juin, sont tombés misérablement, désertant leur poste à l'heure du péril, étonnant par leur lâcheté leurs adversaires eux-mêmes [23] et finissant au cri de " sauve qui peut ! "

Qu'il le sache bien, en dépit de ses intentions, qui sont excellentes, de son talent, qui jamais ne fut plus grand, tant qu'il se placera sur ce terrain, tant que, pour attaquer la nouvelle Commune, il invoquera le souvenir des hommes de la Gironde, il sera, comme Vergniaud lui-même vis-à-vis de l'ancienne Commune de Paris, dans une position insoutenable. S'il ne veut pas que ses efforts soient frappés d'avance de stérilité, s'il veut porter de vrais coups, il faut qu'il rentre le premier dans la vérité ; il faut que, généreusement, hautement, il rompe avec ce mensonge historique d'une Gironde " honnête, modérée, libérale. " Glorifier dans le passé les Girondins, et dans le présent se glorifier soi-même d'avoir donné à la France la république, c'est s'enlever, non seulement la possibilité, mais le droit de combattre les seuls républicains logiques, ceux qui vont jusqu'à la Commune.

Puisque M. Jules Simon est le principal rédacteur du " Matin, " il me saura gré d'évoquer ici, en finissant, le souvenir d'un journaliste,

P.-G. Pariseau, qui rédigeait, au commencement de 1798, la "Feuille du matin."

Pariseau était un homme d'infiniment d'esprit et de beaucoup de cœur, comme la presse royaliste eut l'honneur d'en compter plus d'un pendant la première révolution. Lors de la chute de la royauté, il écrivait, non dans la "Feuille du jour." Le soir du 10 août, après les massacres des Tuileries, les "patriotes" envahirent les bureaux des journaux royalistes et constitutionnels, "l'Ami du Roi, la Gazette universelle, le Mercure de France, le Journal de la Cour et de la Ville, la Gazette de Paris, les Annales monarchiques, etc. ; ils saccagèrent les imprimeries, brisèrent les presses, brûlèrent les papiers, jetèrent les caractères par les fenêtres [25]. La "Feuille du jour" ne fut pas oubliée. Ces expéditions se firent aux applaudissements des Girondins, ces prétendus défenseurs de la liberté. Brissot écrivait, le 12 août, dans son journal, le "Patriote français, ces lignes satisfaites : "La tranquillité est rétablie dans Paris ; elle n'a pas été troublée par l'expédition faite dans les boutiques d'aristocratie et de modérantisme, telles que les imprimeries de la "Gazette universelle et du Journal de la cour et de ville," dont on a brûlé les papiers et "dispersé" le matériel.

Pariseau fut obligé de se cacher ; mais au bout de quelques mois, le 24 novembre 1792, il faisait paraître un nouveau journal, la "Feuille du matin ou Bulletin de Paris," Traquée, pourchassée par les républicains, la "Feuille du matin" ne paraissait pas tous les jours. Nombreuses sont les lacunes dans la collection de cette feuille courageuse. Elle disparut tout à fait le 28 avril 1793. Pariseau fut jeté en prison et, le 22 messidor an II (10 juillet 1774,) il était traduit devant le tribunal révolutionnaire et envoyé à l'échafaud, en vertu d'une de ces lois de mort si libéralement édictées par les Girondins.

Je possède une collection de la *Feuille du matin*, et je trouve, dans le numéro du 18 décembre 1792, à l'adresse des chefs de la Gironde, ces lignes aussi justes que spirituelles, que je prends la liberté de dédier à M. Jules Simon et que je lui conseille de donner pour épigraphe à ses articles du *Matin* s'il les réunit un jour en volume :

"Les Brissot, les Pétion, les Guadet, etc., luttant contre les Jacobins, ne ressemblent-ils pas aux physiiciens de Pharaon qui convertirent bien des baguettes en serpents, mais qui purent jamais rechanger les serpents en baguettes ?"
EDMOND BIRÉ.

MANDEMENT

DE

Son Em. le Cardinal Taschereau
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

ORDONNANT AU CLERGÉ ET A TOUS LES FIDÈLES DE L'ARCHIDIOCÈSE DE QUÉBEC QUI ONT EN MAIN DES ÉCRITS DE MONSIEUR DE LAVAL, PREMIER ÉVÊQUE DE QUÉBEC, DE LES TRANSMETTRE A L'ARCHEVÊQUE.

25 DÉCEMBRE 1886

Elzéar-Alexandre Cardinal Taschereau
Par la grâce de Dieu et du Saint Siège Apostolique, Archevêque de Québec.
Au Clergé Séculier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à Tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur.

Dans notre mandement du 30 avril 1878, pour la déposition solennelle des restes mortels de Mgr de Laval, Nous

vous invitons, NOS TRÈS CHERS FRÈRES, à adresser au ciel de ferventes prières pour que l'Eglise s'occupât un jour de la glorification de ce grand serviteur de Dieu.

Vos prières ont été exaucées et quelques semaines plus tard les évêques de la province réunis en Concile manifestèrent ce désir, et une commission nommée par Nous commença les longues et rigoureuses procédures exigées comme préliminaires nécessaires à l'instruction de cette cause. Le rapport de l'enquête faite sur la réputation de vertu et sur les miracles opérés par son intercession, fut envoyé à Rome et après mûr examen, la Congrégation des Rites Nous donna instruction de recueillir tous les écrits de Mgr de Laval, c'est-à-dire, "non seulement les ouvrages ou livres, mais aussi les traités, les opuscules, les méditations, les discours, les lettres, les pétitions, ou requêtes et les brouillons et autres écrits de la main du serviteur de Dieu ou dictés ou ordonnés par lui. Dans le cas même où ces écrits auraient été imprimés, les autographes, s'ils existent encore, doivent être livrés, à moins qu'il ne soit certain que les imprimés y sont absolument conformes."

Tous ces écrits une fois recueillis devront être envoyés à Rome pour y être minutieusement examinés et reconnus conformes à l'enseignement de l'Eglise.

En vertu de cette instruction apostolique tous les fidèles de ce diocèse, sans exception aucune, sont obligés sous peine de censures, et par conséquent de faute grave, non seulement de Nous faire parvenir directement ou par l'intermédiaire de leur curé tous les écrits de Mgr de Laval qu'ils auraient en mains, mais aussi de Nous indiquer les personnes qu'ils savent en avoir en leur possession.

Les personnes qui refuseront ou négligeront de Nous faire remettre ces écrits ou de Nous désigner ceux qui en ont, avant le PREMIER FÉVRIER PROCHAIN, seront considérées comme coupables de désobéissance grave et indignes de recevoir les sacrements.

Messieurs les Curés, même des paroisses plus récentes, devront examiner les archives de leur paroisse.

Les communautés religieuses sont tenues de faire des recherches et de Nous en communiquer le résultat par le moyen de leur supérieure ou de leur chapelain.

Tous les fidèles doivent examiner leurs bibliothèques et leurs manuscrits s'ils ont quelque raison de croire qu'il s'y trouve quelque chose de ce qui est demandé ci-dessus.

Nous avons la ferme confiance, N. T. C. F., que vous vous ferez un devoir et un bonheur de vous conformer à cette ordonnance du Saint-Siège, afin de prouver votre obéissance et de contribuer à la glorification du fondateur de cette église de Québec dont nous sommes les enfants. En même temps continuez d'adresser au ciel de ferventes prières, afin que nous ayons tous ensemble l'immense joie de pouvoir un jour l'invoquer publiquement comme notre protecteur et notre père. Et puisque nous sommes à la veille de commencer une nouvelle année, acceptez comme venant du cœur de Mgr de Laval la bénédiction qu'en qualité de son successeur Nous vous donnons en nous servant des paroles du grand Apôtre : "Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ et la charité de Dieu et la communication du Saint-Esprit soit avec vous ;" *gratia Domini Nostri Jesu-Christi et caritas Dei e communicatio Sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.* (11 Cor. XIII. 13.)

Sera le présent mandement lu au prône de toutes les églises et chapelles paroissiales et autres où se fait l'office public, et en chapitre dans les communautés religieuses, le dimanche qui suivra sa réception et une seconde fois quinze jours plus tard.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'archidiocèse et le contre-seing de notre secrétaire, le vingt-cinq décembre mil huit cent quatre-vingt-six en la fête de la naissance de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

E.-A. CARDINAL TASCHEREAU,
Archevêque de Québec

Par Son Eminence,

C.-A. MAROIS, PIRE,
Secrétaire.

L'EPIPHANIE

Noël ! Epiphanie ! Syllabes harmonieuses, dit un pieux auteur français, mots pleins de charme qui résonnent toujours à l'oreille du chrétien comme une suave mélodie, et rappellent à son cœur ému les plus délicieux mystères !... Qui n'aime cette fête des Rois, une des plus poétiques de notre poétique religion ?

Il y a vingt siècles bientôt que, par une nuit claire et parfumée—nuit d'Orient—une étoile lumineuse, laissant derrière elle un sillon d'or sur le firmament bleu, est apparue aux Mages. Aux lueurs divines de l'astre mystérieux annoncé par le prophète, les pèlerins royaux entreprennent un long voyage, à travers l'immensité des déserts et l'océan des sables. Où vont-ils ? Ils vont à la recherche du roi des Juifs, dont ils ont cru lire la venue dans l'apparition providentielle de cette étoile inconnue qui brille au ciel.

Les chameaux, agenouillés dans l'attitude du repos se lèvent de même dociles à la voix des conducteurs nubiens à la face d'ébène. Chargés de vases précieux, offrandes opimes au Sauveur naissant, ils suivent le pas des fringants chevaux arabes—les buveurs d'air—qui secouant leurs crinières striées de pierreries et creusant le sol mouvant de leurs fins sabots, piaffent d'impatience sous la pression du mors incrusté de saphirs.

La superbe caravane, quittant les bords de l'Euphrate, s'est acheminée vers les steppes de l'Orient d'où part la lueur céleste. Déroulant ses longues théories d'esclaves et de bêtes de somme, elle est arrivée jusqu'aux portes de la maison du pain, Bethléem, et s'arrête à l'huis de l'humble crèche où vient de naître l'Enfant divin.

A l'entrée du souverain cortège la modeste demeure s'est irradiée de mille feux, et tandis que dans les airs éclatent les harmonies angéliques, les Mages, courbant leur front ceint du royal bandeau, se prosternent pieusement devant Jésus de Nazareth, roi des Juifs. *Et procidentés adoraverunt eum.*

Quel touchant, quel éloquent spectacle, que celui de cette ambassade composée d'hommes en même temps superbes et humbles, venant rendre hommage au Fils de la Vierge de Juda, étonnés qu'on puisse être à la fois "si grand et si petit."

Voici Gaspard, le représentant de la race asiatique, qui entre sans hésitation dans cet étrange palais. Il se dirige vers l'Enfant, que Marie tient avec amour entre ses bras ; il adore ce nouveau-né et lui offre de l'encens, comme étant le Dieu auteur et conservateur de toutes choses.

Après lui, Melchior paraît... Melchior, représentant de la race blanche, qui s'avance avec de riches présents en or. Il salue dans la personne de Jésus le Roi des rois, le Seigneur des seigneurs.

Enfin, c'est Balthazar, le représentant de la race africaine, qui dépose aux pieds du Fils de l'homme une corbeille de myrrhe précieuse.

Quelle douce joie dut procurer à Marie la visite spontanée des princes de l'Orient ! Toutefois ce n'est ni

l'éclat du diadème, ni la richesse des trésors déposés aux pieds de son Emmanuel, qui émeuvent son âme. Ce qui réjouit plutôt son cœur de mère, c'est la gloire future, c'est l'adoration universelle rendue à la divinité de son Fils par les peuples et les puissances de l'univers dont les Rois-Mages sont, comme nous l'avons déjà dit, les représentants et les chefs.

Ces trois nobles personnages, ces trois savants orientaux, étrangers à la loi de Moïse, et venant néanmoins reconnaître Dieu dans une étable, sur la foi incertaine d'un météore doivent paraître bien naïfs aux puissants et aux savants de nos jours.

Quels sont les véritables ignorants, les vrais aveugles ?—Ceux qui, enflés d'une fausse et vaine science ou occupés des intérêts du temps, au lieu de contempler le ciel pour y discerner l'étoile qui illumine, ne considèrent que la terre et laissent obscurcir leurs yeux par les noires buées qu'elle exhale.

Oh ! le grand jour, quand la foi des Mages étant devenue la foi de nos chefs, de nos sages, de nos savants, de nos lettrés, le reste de la nation—caravane innombrable—sera entraîné sur le chemin de Bethléem !

Cette belle fête a été célébrée hier avec beaucoup de pompe et de solennité dans toutes les églises de la ville. La musique a été charmante ; les décorations étaient aussi brillantes que le jour de Noël, et nos chaires de vérité ont été occupées par des prédicateurs qui ont su intéresser, au plus haut degré, la foule des fidèles encombrant nos temples sacrés.

Nous lisons dans le *Monde* :

Nous apprenons avec plaisir que nos amis de Québec ont formé le projet d'élever une statue au hardi marin qui a découvert le Canada. Jacques-Cartier est un héros et l'histoire n'a guère de gloires plus pures à offrir à l'admiration des âges à venir.

Comme Canadiens, nous lui devons plus que l'admiration et notre reconnaissance a déjà trop retardé à se manifester.

Le projet qui a été inauguré à Québec est un projet national, et nous serions heureux d'apprendre que le comité se propose de ne pas restreindre son action à la ville de Québec. Il devrait s'adresser au Canada tout entier, et Montréal sera fière de faire sa part dans cette belle œuvre.

En même temps cela nous servira de leçon, et plus tard peut-être, en élèverons-nous une à de Maisonneuve.

La France et le Vatican

Rome, 8.—On a reçu au Vatican une communication de France proposant de maintenir des relations amicales basées sur une interprétation libérale du concordat. Le Vatican n'approuve pas cette proposition et il expliquera bientôt ses vues.

Elections municipales

Les élections municipales de Fraser ville ont eu lieu hier.

Le maire Hudon a été élu à l'unanimité.

MM. Desjardins, Waterson et Saindon ont été élus sans votation vice MM. Jarvis, Proulx et Saindon qui se sont retirés de la lutte.

PROCEDES FRATERNELS

M. Tardivel dédie à M. Chapais deux articles injurieux. M. Chapais lui répond avec fermeté, mais sans passion. Et M. Tardivel s'écrie triomphalement que M. Chapais n'est pas de bonne humeur.

On n'est pas plus naïf!

M. Tardivel s'attendait-il à recevoir des remerciements pour ses étrennes d'un nouveau genre?

Le rédacteur de la *Vérité* s'évertue à répéter que nous faisons de l'éloquence cicéronienne, de la belle déclamation, de belles tirades; il trouve notre style sonore et indigné, tout-à-fait français, etc. Qu'il s'occupe moins de la forme, et qu'il fasse mieux son profit du fond. Nous n'avons certainement pas fait tant de toilette qu'il veut bien le dire, pour rendre à M. Tardivel sa visite fraternelle du jour de l'an. Mais une mise décente n'est jamais inconvenante. M. Tardivel juge-t-il indispensable la rudesse du style, lorsque l'on discute avec lui?

Assez de vétilles. Allons *ad rem*. M. Tardivel dit qu'il nous a cité intégralement, tandis que nous ne citons rien de lui. Pardon, nous avons cité des extraits de sa diatribe, et exposé loyalement à nos lecteurs les griefs qu'il a fait valoir contre nous.

Ces griefs, que le directeur de la *Vérité* articule de nouveau, c'est d'avoir reproduit la dépêche du *Canadien* relative à une lettre du docteur Trudel, et de n'avoir pas protesté contre l'acte par lequel ce document était jeté dans le public.

Nous avons la conscience aussi délicate que M. Tardivel, nous connaissons aussi bien que lui les lois de l'honneur, et nous maintenons que notre ligne de conduite dans cette affaire a été absolument correcte et loyale.

Résumons de nouveau les faits. Le *Canadien* publie une dépêche de Montréal reproduisant soit le texte, soit la substance d'une lettre écrite apparemment par M. le docteur Trudel, député de Champlain, à M. le sénateur Trudel, directeur de l'*Etendard*. Cette pièce, publiée également par l'*Evenement* et le *Cultivateur*, se trouvait certainement tombée dans la plus grande publicité, et était destinée à faire le tour de la presse. Nous l'avons reproduite, comme la plupart des journaux, mais, vu son caractère singulier, nous l'avons fait "sous toutes réserves."

De sorte que le *Courrier du Canada* mettait ses lecteurs en garde, et refusait de se porter garant de l'authenticité, de la crédibilité, en un mot de la valeur du document. Au premier abord qu'y avait-il de plus à faire? Qui pouvait dire la provenance de cette dépêche, sa nature réelle, la manière dont elle avait pris naissance? Nous avertissions nos lecteurs, et nous attendions.

Deux jours après, la *Vérité* et l'*Etendard*, organe de M. le député de Champlain, déclaraient que la lettre était ou forgée ou volée, sans dire lequel des deux c'était. Là-dessus qu'avons-nous fait? Nos confrères dénonçaient un faux ou un vol. Nous avons écrit immédiatement: "Si cette dépêche constitue un faux,

ou si la lettre qu'elle prétend reproduire a été volée, on ne saurait trop énergiquement flétrir ce faux ou ce vol, et nous joignons d'avance nos protestations à celles de nos confrères." En reproduisant sous toutes réserves cette dépêche singulière, nous n'avons certainement pas entendu donner notre approbation à de tels procédés."

Nos confrères disaient: faux ou vol. Nous répliquions: si c'est faux, nous le réprouvons, si c'est vol, nous le réprouvons encore. N'était-ce pas là dégager nettement notre responsabilité? C'est après cela que M. Tardivel nous a accusé d'avoir commis un acte déshonorant. Voilà sa mesure, voilà sa justice, voilà sa charité fraternelle!

Notre adversaire nous reproche de n'avoir pas croisé la plume avec M. Tarte à ce propos. Nous n'avons pas de dictée à recevoir de M. Tardivel. Notre protestation était telle qu'elle devait être pour dégager notre responsabilité. Tout ce qui était blâmable y était blâmé. Quant à la polémique, c'était aux amis de M. le docteur Trudel à la faire. Lorsque l'*Electeur* a falsifié un discours de Sir Hector, ce n'est pas l'*Etendard* qui l'a dénoncé; c'est nous.

Le directeur de la *Vérité* ne s'en tirera pas avec des plaisanteries sur les mots grecs, et des anecdotes délicates comme celle qui termine son article. Il lui faudra autre chose pour justifier son attaque inique et grossière contre un ancien compagnon d'armes, dont la plume a bien souvent combattu ses combats. Quoiqu'il dise aujourd'hui, il nous a calomnié auprès de son public, et c'est un acte dont il se repentira plus tard.

M. Tardivel se défend d'avoir voulu nous flétrir. Loin de lui cette intention perverse. Mais depuis quelque temps, il nous voit "glisser sur la pente par laquelle tant d'autres sont descendus à l'abîme" (textuel); il voit notre ruine; nous courons vers notre perdition. Ses entrailles s'émeuvent. Il nous avertit; nous restons sourd à sa voix. Il nous avertit derechef, mais en vain; le gouffre nous attire. Nouveaux avertissements fraternels; tout est inutile. Alors M. Tardivel se dit en lui-même: il faut le sauver malgré lui. Et il nous envoie l'épreuve; il appesantit sur nous sa droite, il nous châtie pour nous convertir!!!!!! Telle est à peu près la pose, tels sont les airs que se donne M. Tardivel. Hélas! quelle est donc l'infirmité de notre nature, pour qu'un homme intelligent se montre en public dans une posture aussi parfaitement ridicule?

Que M. Tardivel nous passe à notre tour un avis fraternel. Toute cette mise en scène naïve d'avertissements préalables et de châtiments subséquents, par laquelle il se substitue modestement et candidement à la Providence, semble prendre naissance dans un sentiment exagéré de son excellence, de son rôle prééminent, de son importance individuelle. M. Tardivel ne s'en aperçoit pas, mais dans cette attitude de supériorité béate, il est d'un comique accompli.

Que le rédacteur de la *Vérité* des-

cende de son piédestal, et qu'il demeure assuré qu'il n'a pas les diplômes voulus pour distribuer des férules. Nous croyons avoir le bonheur de ne pas nous faire illusion sur nos démérites. Mais sans craindre d'afficher une présomption trop ambitieuse, nous prétendons marcher de pair à pair avec M. Tardivel. Il est journaliste catholique; nous aussi. Il est dévoué à l'Eglise; nous aussi. Il aime son pays d'adoption; nous chérissons la patrie où dorment nos ancêtres. Il est ce qu'on appelle ultramontain; nous le sommes depuis que nous avons l'âge de réflexion, et nous n'avons pas plus peur du nom que de la chose. Il déteste les idées modernes; nous les détestons autant que lui. Il n'aime ni le libéralisme ni la franc-maçonnerie; nous, pas davantage. Il combat les lectures pernicieuses, le théâtre licencieux, etc.

Vingt fois nous avons dénoncé l'envahissement des mauvais livres et des spectacles dangereux. Seulement nous n'avons ni le même tempérament, ni les mêmes allures; il s'est jeté à corps perdu, dans le mouvement rielliste, nous nous sommes jeté en travers; et enfin il paraît craindre moins, pour les idées catholiques, le parti libéral actuel que le parti conservateur, tandis qu'il nous paraît y avoir encore plus de garanties dans le parti conservateur. Mais est-ce une raison pour que deux écrivains catholiques se diffament sous le plus misérable prétexte!

M. Tardivel s'occupe longuement à disséquer quelques-unes de nos expressions. Nous avons dit que "ni ses penchants naturels, ni ses études, ni ses habitudes ne lui permettent de parler pertinemment des questions de convenance et de délicatesse." Cela l'intrigue, et pourtant c'est clair. Ses penchants naturels l'inclinent à une certaine rudesse, à une certaine aigreur de procédés; il ne s'est pas étudié à corriger ces défauts, et ses habitudes de polémique s'en ressentent fâcheusement. Voilà l'explication de l'oracle sybillin.

Une autre expression qui a fatigué notoirement le rédacteur de la *Vérité*, c'est le mot *hypochondriaque*. M. Tardivel a cherché dans les dictionnaires le sens de ce mot singulier. Hélas! nous croyions écrire pour un philologue! S'il eût bien feuilleté ses livres, il eût trouvé, qu'au figuré, *hypochondriaque* veut dire un homme d'un caractère morose et chagrin. M. Tardivel contestera peut-être l'à-propos de l'allusion, mais beaucoup de gens l'ont saisie.

Quant à l'anecdote de la fin, elle est triste.....pour M. Tardivel. Il donne un déplorable échantillon de ses délicatesses fraternelles. Où a-t-il vu qu'une réunion d'amis, dans une résidence privée, pour célébrer une fête du foyer, est un événement public ou semi-public? Que les journaux annoncent cette réunion en quelques lignes, cela ne lui enlève pas son caractère de fête intime. Et dans tous les cas, il n'y a de public que ce que les journaux disent. Le reste appartient toujours au domaine de la vie privée. Et puis que veut faire entendre M. Tardivel, quand il écrit que "M. Chapais et

M. Tarte, assis à côté l'un de l'autre, à ce banquet, se sont livrés toute la nuit à des épanchements intimes?" A ce tableau perfide, bien des lecteurs prompts à juger murmureront peut-être le mot *orgie*, et notre confrère se trouvera responsable, par suite de cette phrase malheureuse, d'une noire calomnie à notre adresse. Pourquoi notre réputation, que nous prison plus que la vie, semble-t-elle devoir être le jouet de son humeur?

Que M. Tarte se soit trouvé à côté de M. Chapais, devant une table hospitalière, nous n'en sommes pas sûr, mais c'est dans l'ordre des choses ordinaires du monde. Que le rédacteur du *Canadien* ait dit, dans un discours, que M. Chapais se modernise, nous n'en avons point souvenance, et M. Tardivel, qui n'était pas invité, en sait plus long que nous à ce sujet! Dans tous les cas, le mot ne saurait rien changer à nos convictions et à nos principes que nous avons toujours manifestés au grand jour.

Pauvre M. Tardivel! son anecdote si malheureusement choisie et racontée, ne peut avoir d'autre pointe qu'une pointe empoisonnée; et son auteur connu en sera pour ses frais de convenance, de délicatesse, et de charité fraternelles.

C'en est assez. Cet article pêche par excès de longueur, mais il ne faut pas oublier que le rédacteur de la *Vérité* a consacré à M. Chapais cinq colonnes de son dernier numéro.

Une conférence agricole

Monsieur le rédacteur,

Les citoyens de cette paroisse ont eu le plaisir d'entendre, le jour de l'Épiphanie, une excellente causerie sur l'agriculture par un homme du métier, M. Joseph Roy, chef de pratique sur la ferme-modèle du Collège Sainte-Anne. Si l'éloquence n'a pas coulé à flots—le conférencier n'a pas la prétention de se faire passer pour un orateur, j'en suis certain—d'un autre côté les données s'appuyaient sur des connaissances approfondies et sur une expérience de plus de vingt années, et étaient à la portée de toute l'assistance. Aussi le conférencier a-t-il su intéresser grandement son auditoire, quand il a parlé des avantages d'un silo et de la manière de le faire, du soin à donner aux animaux pendant l'hiver et de la culture des abeilles ou de l'apiculture.

Je voudrais pouvoir vous donner un rapport complet de cette conférence dans l'intérêt de la classe agricole, mais le temps ne me le permet pas. Je me contenterai de vous en faire une bien courte analyse. Je passerai sous silence la question du silo que vous avez traitée dans votre numéro de samedi. Quant au second point, M. Roy nous a prouvé clairement que la plupart de nos cultivateurs perdent beaucoup en négligeant de soigner leurs animaux pendant l'hiver. On les soigne ordinairement au pas gymnastique pour se débarrasser au plus vite de cette salle besogne; voyez-vous ça sent le fumier. Et puis l'heure des repas n'est pas fixe. Cette heure varie tous les jours. On a grandement tort, car, en agriculture, c'est le bétail qui paie le mieux. Plus vous multipliez vos soins, plus vos vaches donneront de lait et de beurre à votre famille, et plus vos profits sur le marché seront élevés. Votre bourse s'en sentira donc, vous mettez fin à vos dettes ou vous augmenterez le bien-être de votre maison.

Il faut que les animaux soient tenus dans la plus grande propreté. L'eau doit être aussi nette. L'étrillage est absolument nécessaire; ça vaut une portion d'avoine pour un cheval. Dans certains quartiers, on croit que c'est un déshonneur que d'étriller ses animaux. Grave

erreur. Voyons donc ce qui se passe à la ferme-modèle de Ste-Anne. Il y a actuellement à cette école des élèves des premières familles du Canada et même des pays étrangers, qui ne dédaignent pas de tenir eux-mêmes les vaches de la ferme dans une extrême propreté.

Sur l'invitation du révérend M. Méthot, notre dévoué curé, M. Roy nous parla des abeilles. La culture des abeilles, a dit le conférencier, est plus facile que vous le pensez. Il s'agit d'abord d'acheter une ou deux ruches à l'autonne que vous payez \$6 ou au printemps que vous payez \$8; et vous les placez dans votre jardin. Pendant la saison d'été, vous avez soin de visiter vos ruches au moins une fois par semaine pour empêcher le charançon de s'y introduire. Cette opération se fait en enlevant la ruche du plateau et en faisant disparaître ensuite le charançon qui se trouve entre le plateau et le bord de la ruche. Si on laissait faire ces charançons ou vers, ils pénétreraient dans la ruche, chasseraient les abeilles, mangeraient le miel et la cire et déposeraient à leur départ une espèce de toile ou mousse qui pourrait se communiquer aux autres ruches, si on ne l'abat-tait pas; les charançons détruiraient par conséquent toutes vos ruches.

Les abeilles commencent par faire leurs provisions d'hiver avant de travailler pour l'apiculteur. Vient ensuite l'essaimage qui a lieu depuis environ le 15 de juin jusqu'à la fin de juillet. Après l'essaimage, vous mettez vos boîtes pour recueillir le miel, et presque aussitôt les abeilles commencent à travailler dans les boîtes. Chaque ruche en contient deux, dans le système de ruches à chapiteau, qui pèsent quand elles sont remplies de miel, de 10 à 13 lbs; les boîtes se remplissent deux fois pendant la saison. On recueille le miel quand les boîtes sont pleines et vers les dix heures de l'avant midi, alors que toutes les butineuses sont au champ.

Chaque ruche contient 30 à 40,000 abeilles commandées par une reine, et comprenant les travailleuses, les frelons ou faux-bourdon et les butineuses. La ruche à corde rapporte plus de profits, mais elle exige plus de temps et de dépenses. Le conférencier dit que, n'ayant peu de temps à sa disposition, il a adopté le système des ruches à chapiteau, et il s'en trouve très bien.

Quant à l'hivernement, il s'agit de choisir un local plus froid que chaud et complètement obscur. De la sorte on réussit très bien à hiverner les ruches à chapiteau.

Voilà en quelques mots, le résumé de la conférence que M. Roy vient de nous faire, sur la pressante sollicitation de M. le curé Méthot. C'est la première fois que nous avons le plaisir d'entendre ce cultivateur modèle, mais nous avons l'espoir que ça ne sera pas la dernière. Les citoyens de Saint-Eugène forment des vœux pour que M. Roy vienne encore prochainement les entretenir sur des sujets aussi instructifs et aussi utiles que ceux qu'il a traités l'autre jour.

UN AUDITEUR.
Saint-Eugène, 10 janvier 1887.

A L' " ETENDARD "

Le directeur de l'Etendard veut absolument mêler le directeur du Courrier du Canada, à la question des lettres volées au détriment des membres de la famille Trudel.

Cela devient fastidieux et tourne rapidement à la scie. Encore une fois, nous ne sommes pas chargé de garder les papiers de MM. Trudel, ni de les rechercher lorsqu'ils sont disparus.

Le directeur de l'Etendard semble faire une enquête sur les faits, gestes et conversations de ses confrères. On lui écrit de Québec ceci, et cela, et telle autre chose.

On lui écrira ce qu'on voudra, voici la vérité, et nous défions qu'on la contredise : Nous n'avons aucune connaissance personnelle du sort des lettres en question; nous n'en savons rien autre chose que ce qui en est rapporté par les écrits de la presse et

les rumeurs de la rue. En un mot, nous ne sommes qu'un du public.

Lorsque M. Trudel veut nous donner à tout prix une part de collaboration dans la pièce, il outre-passe son droit d'un grand bout.

Qu'il soit vexé de ce vol de lettres, c'est juste. Qu'il recherche et fasse rechercher les coupables, c'est bien. Mais qu'il n'essaie pas de mêler les honnêtes gens à cette affaire suspecte.

Pour notre part nous ne souffrirons point de semblables procédés.

A L' " Electeur "

L'Electeur nous fait dire des choses que nous n'avons pas dites. Ainsi dans son numéro d'hier, notre confrère nous reproche d'avoir publié lundi la phrase suivante :

" M. Merner est un homme vraiment représentatif, et bien qu'il soit suisse de naissance, étant né dans le canton de Berne, mais de parents allemands, en 1823, il a toujours été regardé comme le chef et le représentant des Allemands dans le comté de Waterloo et dans les autres sections du pays où il y a un fort contingent allemand."

Cette phrase est de la Gazette de Montréal; nous l'avons indiqué au commencement de notre article. Si le chatouilleux et véridique confrère se donnait la peine de lire avant d'écrire, il ne s'exposerait pas à commettre tous les jours des erreurs... volontaires.

L'Electeur prétend que M. Merner ne représente pas les Allemands de Waterloo. Pourquoi? Devinez; nous vous le donnons en cent. Vous ne réussirez pas. C'est parce que M. Merner n'a pas voulu se porter candidat aux dernières élections générales! Quelle force de raisonnement! A l'instar des écrivains de cette feuille, nous dirons: C'est tout simplement renversant! Que répondrait le rédacteur en chef de l'Electeur à cette question: Peut-on refuser à M. E. Pacaud un siège au Conseil Législatif de Québec, parce qu'il ne représente pas les Canadiens-français de notre province, ayant été battu dans le comté de Bellechasse à la dernière élection? Dans ce dernier cas, on aurait donc raison de crier à l'injustice-suivant l'argumentation de notre confrère.

Le journal rouge continue ses attaques contre l'honorable sénateur Casgrain. Il lui fait un crime d'avoir travaillé contre M. Mowat. La devise de l'Electeur se lit comme suit: Hors de M. Mowat et du parti libéral, point de salut. Tas de farceurs politiques! Vos injures ne pourront jamais flétrir la réputation sans tache dont jouit le nouveau sénateur.

LES FAILLITES DE L'ANNÉE

MM. Duh, Wiman, et Cie viennent de publier leur rapport annuel sur les faillites qui ont eu lieu pendant l'année 1886. Nous y trouvons les chiffres suivants concernant les faillites au Canada; la comparaison embrasse plusieurs années :

	Nombre	Passif
1886.....	1 252	\$10 386 884
1885.....	1 256	8 861 609
1884.....	1 327	19 191 306
1883.....	1 384	15 949 361
1882.....	787	8 587 657
1881.....	635	5 751 207
1878.....	1 697	23 908 677

Comme il appert d'après ce tableau, le nombre des faillites a été virtuellement le même pendant les deux dernières années, mais le passif a été d'un million et demi de plus considérable en 1886 qu'en 1885, la moyenne s'étant élevée de \$7 055 à \$8 295. Comparé à l'année 1884 et à celle de 1878, ce tableau nous offre une grande amélioration dans la situation financière. Si nous nous en tenons à cette dernière année, nous constatons une réduction de 125 pour cent dans le passif.

Pour se faire une idée exacte des désastres causés par la crise commerciale, il est essentiel de prendre en considération le nombre de commerçants dans le pays. Or, il y avait, en 1886, 72 680 marchands, contre 70 045 en 1885, 65 994, en 1884 et 56 347 en 1878, soit une augmentation de 2 635 pour l'année dernière et de 16 333, dans huit années, ou une augmentation de 29 pour cent dans la classe commerciale. La meilleure preuve peut-être de l'excellent état des affaires se trouve dans le fait que, tandis qu'en 1878 un commerçant sur 33 faisait banqueroute et qu'en 1885 un sur 56, l'année dernière, la proportion n'a été que d'un marchand sur 59, c'est-à-dire qu'en proportion du nombre d'hommes engagés dans les affaires, les désastres ont été la moitié moins grands qu'il y a huit ans.

Les faillites ont été moins considérables quant au nombre et au passif dans le Nouveau-Brunswick, où les affaires paraissent avoir été prospères. Voici la statistique :

	Nombre	Passif	Actif
1886.....	54	\$322 152	\$138 195
1885.....	64	594 665	247 250
1884.....	73	1 570 337	662 050
1883.....	48	747 151	350 388
1878.....	138	1 517 372	725 739

Dans la Nouvelle-Ecosse, l'année n'a pas été marquée par des troubles commerciaux bien sérieux. Le rapport se résume comme suit :

	Nombre	Passif
1886.....	96	\$ 675 400
1885.....	108	615 400
1884.....	138	2 068 780

La province de Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest comptent 43 faillites seulement avec un passif total de \$216 776, contre 66 faillites avec un passif de \$701 998 pendant l'année précédente.

L'augmentation dans le passif se rencontre dans les faillites des provinces d'Ontario et de Québec; mais cette augmentation n'est pas assez considérable pour détruire l'assertion que l'année 1886 a été prospère sous le rapport commercial.

Un beau résultat

Les libéraux de Sainte-Anne de la Pocatière, enhardis par leur succès de la dernière élection provinciale, ont voulu se montrer la tête à l'élec-

tion des conseillers municipaux de lundi et faire passer trois de leurs créatures. Mais ils n'ont pas été heureux, et la paroisse s'est montrée ce qu'elle était autrefois. Les trois candidats conservateurs l'ont emporté. M. François St-Amand a été élu par acclamation. M. Joseph Si-rois a gagné par 114 voix contre 33, et M. Pierre Lévesque par 110 contre 33. Avec de l'union, les conservateurs seront toujours sûrs de remporter la victoire.

PETITE GAZETTE

L'administration allemande vient de publier le résultat du dernier recensement officiel de la population, qui a été fait le 1er décembre 1885. A cette date, il y avait en Alsace Lorraine 1,564,355 habitants. La haute Alsace comptait 462,549 habitants, la basse Alsace 612,077, la Lorraine, 489,729.

Strasbourg avait une population de 111,987 âmes, Mulhouse avait 69,759, habitants; Metz, 54,072; Colmar, 26,537.

On a publié à Londres le rapport officiel sur les accidents de chemin de fer anglais pendant le premier semestre de l'année 1886.

D'après ce rapport, les accidents de ces six mois ont coûté la vie à 449 personnes. Le nombre des blessés s'élève à 1,686. Dans ces chiffres figurent 202 employés des chemins de fer tués et 958 blessés.

Le rapport constate, en outre, que le nombre de tués et blessés est plus considérable que celui des premiers six mois de l'année précédente.

Voici quelques chiffres qui démontrent l'augmentation de nos exportations des produits de la ferme, depuis neuf ans. En 1876, la valeur de notre exportation de chevaux s'élevait à \$443,000; en 1885 nous avons atteint le chiffre de \$1,640,000. L'exportation du bétail, en 1876 était de \$600,000, et en 1885, de \$7,500,000. L'exportation des moutons, en 1876, \$507,000; en 1885, \$1,264,000. L'exportation du beurre, en 1867, \$2,504,005; en 1885, ce chiffre a baissé de près d'un million, soit \$1,577,000; tandis que le fromage, de \$3,700,000, en 1876, atteignait le chiffre de \$8,900,000 en 1885. L'exportation des œufs était de \$580,000, en 1876, et de \$1,830,000, en 1885. L'exportation des volailles, de \$74,317, en 1876, était de \$175,000 en 1885. L'exportation de fruits était de \$170,000 en 1876, et était quadruplée en 1882, \$640,000. Ce qui fait un total des exportations, de \$8,500,000 en 1876, et de \$23,540,000 en 1885. Nous croyons qu'il vaut la peine de considérer que les cultivateurs ont augmenté leurs exportations pendant ces neuf ans, du chiffre énorme de \$15,000,000; et nous devons considérer, en outre, que pendant cette période, il y a eu une plus grande consommation locale des produits agricoles.

Il paraît certain que sir John Macdonald sera candidat de nouveau à Carleton où l'attend une élection par acclamation ou par une écrasante majorité.

Pour les Antilles

Monsieur l'abbé Montminy, curé de St-Agapit, vient d'être l'objet d'une très flatteuse démonstration de la part de ses paroissiens.

Depuis le printemps dernier, à la suite d'une maladie fort grave qui le conduisit à deux doigts de la mort, M. Montminy voyait sa santé lutter péniblement contre les atteintes portées à sa constitution.

L'approche de l'hiver le déterminant, sur l'avis de son médecin, à entreprendre un long voyage sur mer vers des climats plus doux.

Il se décida donc à partir pour les Antilles et à y séjourner une couple de mois.

C'est à Trinidad, sur la côte du Vénézuéla que se rend M. Montminy. Il y séjournera probablement une couple de mois.

Le premier janvier, après la messe, le maire de la paroisse, au nom de tous les citoyens, lui a lu l'adresse suivante :

AU RÉVÉREND T. MONTMINY
Curé de St-Agapit
Monsieur le Curé,

Vos paroissiens, en apprenant votre départ pour les Antilles dans le but de rétablir votre santé affaiblie par les fatigues du St-Ministère, désirent vous exprimer, une fois de plus, combien ils vous estiment et combien ils souhaitent votre prompt rétablissement.

C'est le Bon Dieu, nous n'en doutons pas, M. le Curé, qui vous a inspiré l'idée de ce voyage et de ce séjour sous cette latitude aimée du soleil, où sa toute-puissance fait fleurir les oranges et parvenir à leur complet épanouissement ces fruits rares, ces fleurs étranges, ces baies suaves que se disputent les trois mondes.

Partez donc, M. le Curé, puisque ce voyage nous semble offrir les meilleures garanties pour le rétablissement complet de votre précieuse santé. Nos vœux les plus ardents vous accompagnent.

Puisse le chaud soleil de la zone torride et les balsamiques émanations de cette admirable mer des Antilles qui vous bercera pendant vos pérégrinations, nous rendre vigoureux et rajeuni le bon prêtre, l'excellent curé que nous lui confions sous la garde de Dieu.

Adieu ! donc ! Monsieur le Curé.....
Ou plutôt : Au revoir !

Que les flots vous soient propices et le doux soleil de la—bàs ciément !
C'est le vœu le plus ardent et le plus sincère de vos dévoués paroissiens.

(Signé) "Tous les paroissiens"
St-Agapit 1er janvier 1887.

De leur côté, les membres du corps de musique, fondé et dirigé par M. Montminy, ont présenté à leur directeur l'adresse qui suit :

Adresse du corps de musique de St-Agapit à son fondateur et directeur, monsieur le curé Montminy.

Monsieur le curé.

Le corps de musique de St-Agapit ne peut laisser partir son fondateur pour de lointains climats, dans un but de santé, sans venir mêler sa note au concert des voix nombreuses qui s'élèvent de toutes parts pour vous souhaiter un heureux voyage.

Puissiez-vous, monsieur le Curé, retremper entièrement, sous le beau ciel des Antilles où vous allez, la précieuse santé que les nombreux soucis de votre saint ministère ont assez gravement compromise.

Puissiez vous revenir, après un heureux séjour dans ces îles enchantées des Indes Occidentales que rechauffe le plus beau soleil du monde, plus vigoureux et plus dispos que jamais.

Ce jour là, monsieur le Curé, votre corps de musique fera mugir ses cuivres et ronfler ses tambours, pour faire monter jusqu'au trône de Dieu la cantate de notre joie et l'hosanna de notre reconnaissance.

En attendant, bon voyage, et que Dieu

garde notre bien-aimé Directeur.

St Agapit de Beauvape-3 janvier 1887.

M. le Curé a répondu avec une émotion contenue à ces témoignages d'estime et de reconnaissance.

Au départ du train qu'emportait leur vénéré pasteur vers les lointains climats où brille le chaud soleil qui nous a fui, une foule nombreuse s'était réunie près de la station pour presser une dernière fois, avant son départ, la main de M. le Curé.

Que les flots lui soient légers et l'air tiède de la côte Sud-Américaine favorable.

UN PAROISSIEN.
St Agapit de Beauvape
3 janvier 1887.

RECETTES ET DÉPENSES

Le rapport des recettes et des dépenses du gouvernement fédéral, pendant le mois de décembre et les six premiers mois de l'exercice en cours, constate une augmentation de revenu et une diminution de déboursés ; la première est due à l'amélioration du commerce, la seconde, à la cessation des dépenses extraordinaires causées par la révolte du Nord-Ouest.

Voici les chiffres pour le mois décembre dernier : douanes, \$1,756,946 ; excise ; \$567,130 ; autres sources, \$523,914, soit un total de \$2,847,990, contre un total de \$2,302,630 pendant le même mois de l'année dernière ; ce qui nous donne une augmentation, en décembre 1886, de \$545,360, dont \$448,044 dans les douanes, \$41,916 dans l'excise, et le reste dans les bureaux de poste, les travaux publics, etc. Les dépenses pour le mois ont été de \$2,257,168, soit \$548,924, de moins qu'en décembre 1885.

Pour les six premiers mois de l'exercice actuel, le résultat est comme suit :

Revenu.....	\$17 027 898
Dépenses.....	15 380 415

Surplus..... \$ 1 647 583

Pour la même période de 1885 les chiffres sont les suivants.

Revenu.....	\$14 755 705
Dépenses.....	17 571 054

Déficit..... \$ 2 815 340

Comme on le voit, le revenu a augmenté d'environ deux millions et quart, et les dépenses ont diminué de plus de deux millions ; un déficit, causé par les dépenses extraordinaires de la révolte au Nord-Ouest, a été changé en un surplus de près d'un million et trois quarts, résultat qui ne peut manquer d'ajouter considérablement au crédit dont jouit le Dominion parmi les autres nations.

En jetant un simple coup d'œil sur le tableau de 1886, on constate que le revenu du premier semestre a été de \$2,272,194 plus élevé que pendant la même période de l'année dernière, et que les dépenses ont été moindres de \$2,190,789, La plus grande augmentation du revenu se constate dans les recettes des douanes, qui ont donné \$1,617,337 de plus que l'année dernière, et dans l'excise dont l'accroissement est de \$332,248. Le département des postes et les travaux publics, comprenant les chemins de fer—accusent aussi une augmentation

satisfaisante, ce qui est une preuve évidente que les affaires du pays se sont développées d'une manière générale, et non dans une ou deux branches.

Pris dans son ensemble, le résultat financier des six premiers mois est très satisfaisant et indique que, malgré la brèche que le revenu du mois de janvier subira par suite du paiement des subsides aux provinces qui a été effectué le premier du mois, nous aurons un magnifique excédent des recettes sur les dépenses à la fin de l'exercice 1886-87. Le gouvernement conservateur a fait face à l'énorme dette causée par la révolte du Nord-Ouest et continue maintenant de donner un surplus à la fin de l'année fiscale. C'est l'âge d'or qui revient, malgré les clameurs des prophètes de malheurs du parti libéral.

Tremblement de terre et pertes de vies

Tunis, 7.—Le village de Dzemel a été violemment secoué par un tremblement de terre aujourd'hui. Un certain nombre de maisons ont croulé, sept personnes ont été tuées et un grand nombre d'autres blessées.

NAVIRE NAUFRAGÉ

Vingt-quatre hommes de l'équipage ont péri.

San Francisco, 7.—Les officiers et l'équipage du navire *Harvey Mills* que l'on dit être naufragé se composent de 24 personnes. Le capitaine et trois hommes essayèrent de se sauver en chaloupe mais l'embarcation a chaviré en quittant le navire. On croit que tout le monde a péri. Plusieurs membres de l'équipage ont essayé de se sauver sur des radeaux, mais personne n'a encore entendu parler d'eux.

TERRIBLE ACCIDENT

Plusieurs personnes passent à travers les glaces.

St-Jean, T.-N., 7.—Hier un bien triste accident, est arrivé sur le lac Quidividi. Plusieurs personnes ont passé à travers la glace. Deux personnes du nom de Whitten et Bryhn se sont noyées. Plus de 20 personnes ont tombé dans l'eau en même temps, mais elles ont été sauvées à temps.

La nouvelle que Kassala est tombée aux mains des Abyssins paraît se confirmer. On s'explique maintenant pourquoi le général en chef du négus, Ras Alula, avait rassemblé une armée sur la frontière.

Kassala est le chef-lieu de la province de Taka et compte de 20,000 à 30,000 habitants. La ville, située dans une vallée fertile, à peu de distance et à l'est de l'Atbara, est défendue par un mur encore solide ; c'est en même temps une position militaire importante et un centre commercial. En cette dernière qualité, elle rivalise avec Karthoum : comme position militaire, c'est—et les Abyssins paraissent s'en être rendu compte—la base des opérations contre l'Abyssinie.

La route directe de la côte à Kassala part de Souakim. Avant les événements du Soudan, le télégraphe existait entre Souakim, le Caire et Massoua où, comme on le sait, les Italiens se trouvent en ce moment. Leur situation est devenue plus critique que jamais, les routes de l'in-

terieur leur étant coupées, particulièrement celle qui, par Keren, conduit presque directement à Kassala (470 kilomètres).

LA MISÈRE A LONDRES

Une foule d'ouvriers sans emploi demandent du secours.

Londres, 7.—Une foule d'ouvriers sans emploi se sont assemblée en face des bureaux du gouvernement local et ont demandé du secours. M. Ritchie, président du bureau, leur a dit qu'il ne pouvait rien promettre. La foule s'est alors mise à vociférer et elle se dirigea vers le carré Trafalgar. Des résolutions furent adoptées pour protester contre l'apathie du gouvernement.

DEUX NOUVEAUX SENATEURS

Le gouvernement fédéral vient de remplir deux vacances au sénat en appelant à ce poste honorable M. le Dr Charles Doucet-Casgrain, de Windsor, Ontario, et M. Samuel Merner, ancien député de New-Hambury, Ontario. M. Casgrain est le père de M. Thom. Chase-Casgrain, député du comté de Québec. C'est le premier Canadien-français d'Ontario qui entre au Sénat, croyons-nous, depuis la Confédération. La division d'Essex que représentera M. Casgrain est presque entièrement composée de citoyens appartenant à notre nationalité. Les Canadiens-français dominent dans les comtés de Prescott et de Russell. Leur nombre dans la province-sœur va en augmentant d'année en année. Ils avaient donc droit d'avoir un représentant dans les conseils de la nation, dans la chambre haute de notre pays, et Sir John MacDonald et ses collègues, "ces terribles francophobes, ces mangeurs de français, ces profanateurs de nos temples sacrés, ces expulseurs de la religion catholique de nos écoles," ont reconnu ce droit et n'ont pas craint d'en courir la colère du *Mail* et de ses amis à la veille d'une élection. La nomination de M. Casgrain est la meilleure réponse aux diatribes que vomit une certaine presse depuis un an contre le cabinet fédéral : le nouveau sénateur est Canadien-français et catholique !

Il est une autre race qui commence à s'étendre dans toute la province d'Ontario ; c'est la race allemande. Le gouvernement fédéral a rendu justice aux Allemands en nommant M. Merner pour les représenter au Sénat.

Voici les remarques que fait la *Gazette* de samedi, journal anglais et protestant, à propos de ces deux nominations :

"En faisant ces deux excellentes nominations, Sir John Macdonald a pleinement rendu justice aux réclamations à la représentation dans la Chambre du Sénat de deux nombreux et importants éléments dans la population d'Ontario, les Français et les Allemands, qui comptent environ chacun un quart de million, et qui n'ont jamais été auparavant représentés au Sénat. Il n'y a pas de meilleurs citoyens dans la province d'Ontario que les citoyens d'origine française et allemande, et il n'était

que juste et convenable qu'ils fussent représentés convenablement dans les conseils de la nation.

Dans ce choix, Sir John a suivi sa coutume ordinaire de ne prendre que des hommes parfaitement qualifiés. Aucun Canadien-français dans l'ouest d'Ontario n'est mieux connu ou plus hautement estimé que le Dr Casgrain. C'est un gentilhomme par la naissance et l'éducation, entièrement versé dans les affaires publiques, parfaitement d'accord avec les sentiments de sa race et un défenseur zélé de sa langue et de sa religion ; il aurait été difficile de trouver dans Ontario un homme mieux qualifié pour représenter les Canadiens-français de cette province.

M. Merner est un homme vraiment représentatif, et bien qu'il soit suisse de naissance, étant né dans le canton de Berne, mais de parents allemands, en 1823, il a toujours été regardé comme le chef et le représentant des Allemands dans le comté de Waterloc et dans les autres sections du pays où il y a un fort contingent allemand. M. Merner qui est un *self-made man*, a immigré au Canada dès sa plus tendre jeunesse, et s'est établi à Preston, où il a commencé à exercer le métier de forgeron. Il alla se fixer plus tard à New-Hamburg, qu'il a presque fait ce qu'il est, et par son énergie, son industrie et son intelligence des affaires, il a établi une immense fabrique de voitures à cet endroit. Il a aussi contribué à l'établissement d'autres industries à New-Hamburg et à Berlin. Ayant eu à supporter la pression de la concurrence américaine, sous l'administration Mackenzie, M. Merner fut un des plus chauds partisans de la politique nationale, et ce fut comme tel qu'il fut élu pour représenter Waterloo-Sud aux Communes en 1878. Pendant les cinq années qu'il passa en parlement, il donna un ardent appui au gouvernement conservateur. M. Merner est un homme d'une grande habileté pour les affaires ; c'est une excellente acquisition pour le Sénat.

Il y a encore une vacance au Sénat pour la province d'Ontario, et l'on pense qu'il se produira d'autres vacances avant longtemps, de sorte que de nouvelles nominations auront lieu bientôt.

Le *Citizen*, autre journal anglais protestant, s'exprime ainsi en parlant de la nomination de M. le Dr. Casgrain :

"Le choix de M. Casgrain comme représentant au Sénat des 120,000 Canadiens-français dans la province d'Ontario donnera, nous en sommes sûr, satisfaction générale à tous nos compatriotes de cette nationalité dans cette province. C'est un homme habile et d'une grande réputation et il remplira avec honneur les devoirs de sa charge."

Nous joignons notre faible voix à ce concert unanime de louanges, et nous prions M. le Docteur Casgrain d'accepter nos plus sincères félicitations à l'occasion de la haute dignité qui vient de lui être conférée par le gouvernement fédéral. Nous répèterons ici, et avec raison, cette expression anglaise qui rend parfaitement notre pensée : "*That's the right man in the right place*"

LA "GAZETTE" RÉPUDIANT LE "MAIL"

A l'article de la *Gazette*, de Montréal, que nous avons publié l'autre jour, nous pouvons en ajouter un autre de notre confrère, dans lequel il dégage sa responsabilité de la campagne insensée du *Mail*. Nous empruntons la traduction de cet article à notre confrère du *Monde* :

Dans un article écrit avec beaucoup de soin, sous le titre de : "Un mot à nos confrères," le *Mail* défend la conduite qu'il a tenue durant les douze derniers mois au sujet de ce qu'il appelle les empiètements de l'Eglise catholique dans ce pays, et il définit sa position pour l'avenir. Cette position est non seulement indépendante des chefs de parti, mais aussi totalement indifférente aux effets qu'elle pourra avoir sur les intérêts de parti. Il resume cette position comme suit :

"La lutte entre les factions rivales dans nos questions politiques est une chose qui nous intéresse tous ; mais malgré tout son respect pour ses confrères conservateurs, le *Mail*, pour les beaux yeux d'aucun parti ou chef de parti, n'a pas l'intention d'encourager un jeu dans lequel le pays est le constant et inévitable perdant. Si l'opposition que nous faisons au despotisme ecclésiastique a contribué, en tout ou en partie, à la défaite de M. Meredith mardi dernier, nous en sommes réellement peiné ; mais ce fait, si c'en est un, ne détruit aucunement notre détermination de mener la campagne jusqu'au bout."

Puis il résume ainsi ses craintes et leurs motifs.

"Le cri depuis longtemps entendu et signalé de la minorité de Québec pour se débarrasser de lois injustes : le succès extraordinaire du mouvement rieliste qui est dirigé et contrôlé par les apôtres du nativisme canadien-français et du privilège ecclésiastique : les intrusions constantes de l'église dans les droits des catholiques et des protestants dans cette province ; l'élection de trois députés rielistes à notre Législature ; l'influence prépondérante que l'archevêque Lynch et Mgr Cleary ont acquise dans les affaires d'Ontario depuis quatre ans ; et par-dessus tout, la terrible tension qui existe dans les rapports entre les deux races dans les établissements anglais de Québec et les établissements français d'Ontario—des phénomènes alarmants qui, dans d'autres pays seraient regardés comme les précurseurs d'une guerre civile, devraient convaincre même la *Gazette* de Montréal, que le temps des flatteries et des temporisations avec le pouvoir politique de la papauté au Canada est passé."

Maintenant avec tout le respect que nous avons pour notre confrère, nous osons dire que ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette plaidoirie est dû en grande partie à la conduite qu'il a tenue.

Les électeurs catholiques d'Ontario, sans cette conduite du *Mail*, auraient voté, comme auparavant, suivant leurs convictions politiques. Les évêques catholiques romains se seraient, comme presque toujours dans le passé, abstenus d'intervenir, ou ne seraient intervenus que suivant leur prédilection individuelle et dans l'exercice de leurs droits de citoyens. L'élection de trois députés rielistes à la législature d'Ontario aurait été impossible sans le fait que chaque numéro du *Mail* était, entre les mains des libéraux, un pamphlet électoral avec lequel on faisait appel aux sentiments religieux des catholiques et excitait leurs craintes. Après avoir travaillé ainsi pendant douze mois avec succès à faire passer les électeurs catholiques romains du côté de M. Mowat et de son gouvernement, notre confrère cite le résultat de son propre travail comme une preuve des empiètements de l'Eglise catholique.

Les véritables questions en jeu, ou ce qui aurait dû être les vraies questions en jeu, dans une telle campagne, ont été perdues de vue grâce aux polémiques religieuses qui ont monopolisé les colonnes de notre confrère ; et même la question Riel a été traitée au point de vue protestant de manière à détourner l'attention de son vrai mérite et de sa véritable signification.

L'allusion du *Mail* au cri depuis long-

temps entendu et signalé de la minorité de Québec, pour se débarrasser de lois injustes" fait voir jusqu'à quel point notre confrère est mal renseigné au sujet de ce qui se passe dans notre province.

S'il y a à Québec des lois injustes qui affectent les droits civils et les privilèges religieux de la minorité, c'est à la législature provinciale de s'en occuper. En vertu de la constitution, ces questions sont du ressort exclusif des Législatures de provinces et les invitations à la population du Canada en général d'intervenir ne peuvent que nuire à ceux qu'on est censé défendre, et restent sans résultat.

C'est une proposition monstrueuse de prétendre qu'il devrait y avoir une intervention du dehors dans des questions qui sont du ressort des législatures provinciales dans la province de Québec, parce qu'ici la minorité est protestante ; et on n'y songerait même pas dans les autres provinces où la minorité est catholique romaine. Mais comme question de fait la minorité de cette province ne possède aucun grief qu'une législation pourrait faire disparaître. Leurs droits, comme minorité, ont été sauvegardés à l'époque de la Confédération, par des garanties spéciales qu'on n'a accordées aux minorités dans aucune autre province du Canada.

Depuis la Confédération, la Législature, contrôlée par les conservateurs a toujours été prête à accorder à la minorité protestante toute législation qu'elle a demandée, l'affectant exclusivement, se rapportant à ses églises ou à ses écoles, sans qu'on lui ait demandé de justifier autre chose que d'établir que ces demandes représentaient réellement le désir des citoyens que cette législation intéressait,

Aucun corps législatif au monde n'a eu une considération aussi uniforme, non-seulement pour les droits, mais encore pour les sentiments et les vœux des minorités religieuses, que la législature de cette province. Aussi l'écrasante majorité des protestants Anglais de Québec a toujours marché avec les conservateurs canadiens français dans l'ancien Canada, sous la conduite de feu sir George Etienne Cartier.

Mais le *Mail*, en voulant détruire l'influence de l'Eglise catholique, va très loin quand il dit :—"Il n'est pas nécessaire de parler de sa suprématie dans le Nord-Ouest—ce qu'elle ne peut arracher aux hommes politiques de cette province, elle l'obtient au moyen de l'insurrection—et nous n'avons pas besoin d'insister sur l'autorité qu'elle exerce à Ottawa, où sa sanction est aussi essentielle à la législation que l'assentiment du souverain."

Rien ne saurait être plus injuste que cette insinuation que l'Eglise est en aucune façon responsable de l'insurrection dans le Nord-Ouest. Tous les faits prouvent le contraire. Ils établissent que l'évêque Grandin et le clergé du pays en ébullition ont travaillé avec beaucoup d'énergie pour empêcher l'insurrection ; que Riel, pour réussir, a dû détourner les sympathies du peuple pour le clergé ; qu'il lui a fallu établir un nouveau *credo* directement opposé à celui de l'église ; qu'il a fait emprisonner les prêtres et leur a fait subir d'autres traitements indignes et que ce n'est que par ce moyen, par la suppression pratique du clergé, qu'il a réussi à tromper le peuple et à le soulever.

Et quand l'agitation causée par l'exécution de Riel a éclaté dans la province de Québec, l'une des premières condamnations autorisées de l'agitation, et l'une des justifications les plus éloqu岸tes de la politique du gouvernement, est venue du respecté curé de l'église St-Patrice, M. l'abbé Dowd.

C'est un fait bien connu que la hiérarchie de cette province a désapprouvé cette agitation ; que quelques évêques sont allés jusqu'à défendre les grand-messes pour le repos de l'âme de Louis Riel qui, il y a trop lieu de le craindre, faisaient partie du plan de campagne inauguré par les rouges ; et les élections locales—quelque désappointement qu'elles aient causé sous certains rapports—ont prouvé combien peu de prise après tout le cri de race et de revanche avait eu sur les Canadiens-français.

Un changement de 200 votes, dans toute la province, aurait donné aux conservateurs une bonne majorité et nous parlons en connaissance de cause

quand nous disons qu'un bien plus grand nombre ont été influencés, non pas tant par la colère causée par l'exécution de Riel, que par l'habileté avec laquelle les cabaleurs rouges ont réussi à identifier dans l'esprit des électeurs, la campagne du *Mail* contre l'Eglise de cette province avec un projet des conservateurs de priver cette Eglise des privilèges dont elle jouit.

Le *Mail* se plaît à qualifier de désastreuse l'alliance entre la majorité canadienne-française de Québec et les chefs conservateurs, depuis nombre d'années. Il n'en a rien été. C'est la gloire de Sir John Macdonald d'avoir pu, dans sa longue carrière, marcher avec la majorité des Canadiens-français, qui comptent près d'un tiers de la population du Canada. Cette alliance a rendu possibles les grands projets qui ont fait du Canada ce qu'il est aujourd'hui ; et c'est au moyen de cette alliance qu'ont pu s'effectuer l'union des provinces, la politique nationale, la construction du Pacifique, la politique du développement du pays, au moyen de travaux publics dans toutes les parties du Canada. C'est de cette alliance que dépend en grande partie la prospérité future du Canada.

Nous n'avons aucun doute qu'elle sera maintenue.

La conduite du *Mail*, si elle représentait en aucune façon les sentiments du chef du parti conservateur, en rendrait le maintien impossible. Cette conduite ne représente pas les sentiments du chef du parti. Elle a été inaugurée contre ses représentations et ouvertement répudiée par lui. Et notre confrère, en désavouant franchement toute allégeance de parti ou tout contact dans sa campagne, n'a laissé aucune place au doute à cet égard. Indépendamment de toute question d'intérêts de parti, nous croyons que la conduite du *Mail* est préjudiciable aux intérêts du pays. Nos efforts devraient tendre à unir et non à séparer la population du Canada ; et nous ne pouvons nous empêcher de croire que la conduite du *Mail* est de nature à produire cette désunion.

M. le Juge Polette

Une dépêche de Trois-Rivières nous annonce la mort de l'honorable Antoine Polette, ex-juge de la Cour Supérieure.

M. Polette est né à la Pointe aux Trembles, le 25 août 1807, ce qui lui fait 80 ans à l'époque de son décès.

Il a fait ses études au séminaire de Québec.

Il a suivi le bureau de MM. Hilaire, Girard et Lagueux et a été admis au barreau en 1828.

Il a été préfet de Trois-Rivières en 1842, maire de la ville de Trois-Rivières pendant plusieurs années et député à l'assemblée législative de 1848 à 1854.

Il a été nommé conseiller de la Reine en 1854, a siégé comme président à la commission pour la consolidation des Statuts du Bas-Canada en 1856 et la même année, a agi comme commissaire dans l'enquête tenue sur la chute du pont Montmorency.

Il a été nommé juge puîné de la Cour supérieure en avril 1860, siégeant d'abord à St-Jean, puis à Trois-Rivières.

En 1873 il a été nommé commissaire-royal dans l'enquête du Pacifique avec les honorables juges Day et Gowan. Il a été mis à la retraite en 1880 et feu l'hon. juge Macdougall lui avait succédé. M. Polette s'est marié trois fois. En 1857, il a épousé la fille de feu l'hon. juge McCord, qui lui survit ainsi que trois enfants nés de ce mariage.

Crise en Angleterre

Londres, 5—Lord Northbrooke a décidé de ne pas accepter une position dans le cabinet. Il a écrit à Goschen lui disant qu'il regrettaient de ne pouvoir former partie du ministère, et cela vu le mécontentement que son acceptation produirait chez les conservateurs et vu aussi qu'il est douteux qu'il put s'entendre avec Salisbury.

Ce dernier insiste pour que le marquis de Lansdowne accepte une position dans le cabinet.

On dit que lord Lansdowne ne veut pas se démettre de sa position comme gouverneur du Canada, surtout parce que les revenus provenant de ses terres diminuent.

L'hon. Stanhope, secrétaire actuel des colonies, a accepté la charge de secrétaire de la guerre.

Lord Iddesleigh n'est pas encore prêt à abandonner son poste de ministre des affaires étrangères.

Salisbury a reçu le refus de lord Lansdowne d'entrer dans le cabinet.

On s'attend que Salisbury ne fera pas de nouveaux efforts pour compléter son cabinet avec des whigs mais qu'il offrira les sièges vacants à des conservateurs.

Les conservateurs de Liverpool demandent à M. Goschen de se présenter pour le siège actuellement vacant dans cette dernière ville.

Londres, 7—On dit que Sir Henry Holland a été nommé secrétaire des colonies. La réunion du cabinet qui avait été convoquée pour demain a été remise à plus tard.

Lord Salisbury a informé la reine qu'il espère que le cabinet sera au complet mardi prochain.

Le Conseil Privé se réunira à Osborne mercredi prochain et alors les nouveaux ministres embrasseront les mains de la reine.

Sir Harcourt et Trevelyan, MM. Morley et Chamberlain auront leur entrevue à la demeure du baron Herschell jeudi prochain. Le baron la présidera. M. Gladstone et M. Chamberlain échangeront des lettres amicales à ce sujet.

Le *News* de ce matin dit que les nouvelles de prétendues concessions faites par Gladstone sont de pures inventions et que les gladstoniens n'en demorderont pas du projet de *Home Rule* de Gladstone.

Londres, 9—Gladstone nie qu'il soit prêt à modifier son projet de *home rule*.

M. Gladstone, dans une dépêche adressée à une assemblée libérale, dit : "Je crois que les choses vont pour le mieux."

On sait de source recommandable que lord Iddesleigh, ministre des affaires étrangères, n'est pas décidé à accepter aucune autre charge ministérielle, à moins que les intérêts du pays et ceux de son parti exigeraient qu'il reconsidérât sa décision.

Londres, 10—On annonçait cette après-midi la composition suivante du nouveau cabinet :

Lord Salisbury, ministre des affaires étrangères ;

W. H. Smith, premier lord du trésor ;

Goschen, chancelier de l'Échiquier ;

Stanhope, ministre de la guerre ;

Sir Holland, ministre des colonies.

Il n'y a pas d'autres changements dans les autres portefeuilles.

Iddesleigh a refusé l'offre de Salisbury de devenir lord du sceau privé.

Il nie que l'état de sa santé l'obligeait à se retirer du ministère et que c'est parce qu'il se prétend avoir été maltraité qu'il abandonne la vie ministérielle.

Ses amis personnels disent qu'il s'est retiré afin de permettre à Salisbury de former un ministère de coalition.

Le fils de lord Iddesleigh dit que

ce n'est pas la mauvaise santé de son père qui l'a obligé à se retirer du ministère des affaires étrangères. Il ajoute que les amis de la famille de son père ainsi que ses médecins, étaient d'opinion que les devoirs de cette charge bénéficiaient à sa santé et que lord Iddesleigh est plus fort que jamais.

Les négociations entre Chamberlain et Morley sont sur le point de se terminer par une entente basée sur les propositions de Chamberlain de limiter l'opération de la loi agraire à l'achat de petits héritages. Cela exigerait un capital de 20,000,000 de livres garanti pour l'échiquier impérial.

Londres, 11—Lord Iddesleigh, en réponse à une communication de l'Union des Ouvriers, à propos de sa résignation, a dit que tout en regrettant les circonstances qui avaient rendu cette résignation nécessaire, elle n'était cependant pas due à une divergence d'opinions politiques avec ses collègues. Il a ajouté : "Je tiens autant que jamais au parti conservateur."

Londres, 11.—George May, le juge en chef d'Irlande, a abandonné sa charge.

Politique d'Orient

Attitude belliqueuse du Monténégro — Les notables bulgares à Paris — La prétendue alliance russo-allemande.

Londres, 7—L'organe du prince Nicolas de Monténégro dit que c'est au Monténégro à prendre en main les destinées de la race serbe et de restaurer le grand empire du roi Dauchan, comme il existait avant qu'il fut subjugué par la Turquie.

On suppose que cet article est l'explication des armements considérables que le Monténégro fait depuis quelque temps.

La députation bulgare est allée à Paris. La *Paix*, de Paris, dit que la France conseille à cette délégation d'en venir à une entente avec la Russie et la Turquie.

Des correspondances de Berlin et de Vienne s'accordent à dire que la nouvelle lancée par M. de Blowitz d'une prétendue alliance russo-allemande est une pure invention qui n'a aucun fondement quelconque.

Le prince Henri de Battenberg est sur le point de faire un voyage prolongé en Egypte et en Orient ; et cela en vue de mettre fin aux rumeurs qu'il se propose de retourner en Bulgarie.

Londres, 8—Les délégués bulgares ont dit qu'ils étaient prêts à accepter le duc de Leuchtenberg, candidat en dernier lieu proposé par la Russie.

La députation en France. — Entrevue avec les ministres. — Réponse de M. Flourens

Paris, 8.—Les délégués bulgares se proposent de se rendre auprès de MM. Flourens, Goblet, De Freycinet, Ferry et Clémenceau. Ils demanderont que la France propose à la Russie de retirer la candidature du prince Nicolas.

Londres, 8.—On dit que le gouvernement russe a fait des propositions pour le règlement pacifique de la question bulgare.

Paris, 9—M. Flourens, dans une entrevue non officielle avec les délégués bulgares aujourd'hui a recommandé à la Bulgarie d'accepter le prince Nicolas. La France, a-t-il dit, ne désire pas prendre une part active au règlement des difficultés actuelles. Ce qu'elle veut, c'est la paix et rien autre chose.

Les délégués ont demandé à M. Flourens si les puissances ne pourraient pas trouver un candidat comme compromis entre le prince Alexandre et le prince Nicolas.

M. Flourens a répondu qu'il n'y avait que la Turquie qui fut qualifiée pour entreprendre une pareille tâche. Sofia, 9.—M. Zankoff, qui avait été invité par le Sultan pour se rendre en Bulgarie et expliquer la situation, est parti aujourd'hui pour Constantinople.

Philippopolis, 11.—M. Zankoff est passé en cette ville en route pour Constantinople. Une foule se réunissait à la gare, malgré une pluie battante, pour huer et siffler M. Zankoff. La police eut beaucoup de difficultés à empêcher la populace de le maltraiter. On lui criait de toutes parts : "A bas le traître." On a lancé de la boue sur le char où il était.

En Chine

Troubles de la frontière de la Chine et du Tonkin. — Deux places fortifiées prises d'assaut par les Chinois. — Les garnisons massacrées.

San Francisco, 8.—Des avis de Chine annoncent que les habitants de Tsung Li ont consenti à payer \$25,000 aux missionnaires américains pour les dédommager des pertes encourues pendant les dernières émeutes.

Le *Mail* de Hong Kong dit que les troubles sur la frontière du Tonkin et de la Chine, prennent des proportions très sérieuses. De nombreuses bandes de pirates Chinois ont attaqué la garnison à Hakoï le 24 novembre. Après trois jours de siège ils furent maîtres de la place. Ils attaquèrent ensuite Monghkaï avec le même succès. Hakoï, à 30 milles au sud de Mongkar sur la côte française qui possédait quelques fortifications avec 60 hommes de garnison sous le commandement du lieutenant MaMahon, neveu du maréchal McMahan, a aussi été pris d'assaut. Après trois jours d'attaque, il ne reste plus que 23 hommes en vie. Ils firent une sortie, mais ils ont tous été massacrés. Les dernières nouvelles annoncent Hakoï et Monghkaï sont en flammes.

Au Tonkin

SÉRIEUSE BATAILLE ENTRE LES FRANÇAIS ET LES REBELLES — PLUSIEURS TUÉS ET BLESSÉS — DES RENFORTS SERONT ENVOYÉS

Paris, 11—Des dépêches officielles reçues du Tonkin disent que les troupes françaises ont attaqué un nombre considérable de rebelles retranchés à Thanhua et ont été deux fois repoussées. Pendant la bataille, quatre officiers français ont été blessés, cinq européens et huit soldats tonkinois ont été tués, quinze européens et vingt-sept tonkinois ont été blessés.

On enverra à la garnison de Thanhua des renforts d'artillerie et d'infanterie.

Incendie du palais Alcazar

Madrid, 11—Un incendie au palais Alcazar à Tolède, dimanche dernier, a complètement consumé cette bâtisse. L'approvisionnement d'eau était insuffisant et tous les efforts des pompiers ont été dirigés pour empêcher les flammes de se propager au dehors.

Dans cet incendie 3 officiers et 17 hommes ont été blessés dont quelques-uns très gravement. Personne cependant n'a été tué. Ce palais avait été dernièrement réparé au coût de \$1,000,000.

Crise ministérielle

Sydney, N. G. S., 11—Le ministère de la Nouvelle Galles du Sud s'est démis.

Suicide

FOLIE D'UN JEUNE CHIMISTE

Il s'égorge avec un rasoir

DÉTAILS—ENQUÊTE

Un drame horrible s'est déroulé ce matin, dit la *Presse*, au coin des rues Sainte Catherine et Saint Denis.

M. Giguère, commis de M. Baridon, pharmacien, avait passé la nuit dans une chambre voisine de la pharmacie, afin de répondre aux demandes des clients. Il avait couché dans le même lit que Henri Vernier, chimiste attaché à l'établissement. Son compagnon avait dormi toute la nuit d'un profond sommeil. Un peu après sept heures, hier matin, le commis passa dans la pharmacie pour ouvrir les portes. Il était en train de relever les rideaux des fenêtres lorsqu'il entendit dans sa chambre du bruit, un râlement et des gémissements étouffés. Il accourut et trouva son compagnon à bas de son lit, se débattant dans son sang qui jaillissait à flots d'une entaille épouvantable faite à la gorge.

M. Giguère s'élança en dehors et donna l'alarme aux docteurs Filiatrault Dufort et Casgrain. Le Dr M. Filletrault arriva le premier.

Il vit le malheureux gisant inanimé dans une mare de sang. Ce n'était plus qu'un cadavre.

Le défunt avait la tête en dessous de son lit ; ses jambes raidies par la mort étaient écartées l'une de l'autre, le rasoir dont il s'était servi, était ouvert sur le plancher à portée de sa main.

Pas une trace de sang n'était sur la partie d'en haut, ce qui indique que l'entaille a dû être faite très rapidement. Une des mains à moitié fermée était appuyée sur son estomac, l'autre bras était allongé sur sa jambe. En écartant le lit, le docteur vit un horrible entaille béante d'environ un pied de long et six pouces de large. La tête était renversée en arrière, et les cheveux trempaient dans le sang. Le rasoir avait parcouru un demi-cercle d'un oreille à l'autre, suivant les contours du menton, coupant les artères carotides, la trachée artère, passant en dessous de l'Oshoyde [la pomme d'Adam] ; toutes les veines et artères, jusqu'à la colonne vertébrale étaient tranchées.

Quelques taches de sang étaient sur le lit ; il est probable que la terrible opération a dû commencer sur le lit, et que dans ses convulsions, le mourant est tombé sur le plancher. L'étui du vieux rasoir était sur un bureau à toilette à quelques pieds du lit.

Il est évident que le défunt avait prémédité et mûri son sinistre projet. Personne dans l'établissement n'avait de rasoir ; Vernier lui-même se faisait faire la barbe chez un barbier et on n'avait jamais vu cet instrument en sa possession. Lorsqu'il a été trouvé nageant dans son sang, il n'était qu'en corps et caleçons.

Tout le monde s'accorde à dire que l'aliénation mentale est la cause de ce suicide. Ce jeune homme, âgé de 23 ans à peine, s'était adonné à l'étude de la chimie avec une ardeur infatigable. Il travaillait jour et nuit. Il avait étudié la médecine pendant deux ans à l'Université McGill, puis avait suivi pendant un an les cours de l'Université Laval à Québec. C'est dans cette institution qu'il commença à étudier la chimie.

Il s'était passionné pour cette science et il continuait à l'approfondir avec une sorte de fureur. On le trouvait continuellement dans ses livres. Il ne prenait aucun exercice, et dormait à peine. Partout, en voyage, en promenade, il emportait son livre et ses habitudes de travail, lui donnaient les allures d'un excentrique. Cet excès d'étude lui dérangerait le cerveau et hier il donna plusieurs symptômes de folie. M. Baridon l'envoya chez le docteur Howard, médecin aliéniste, qui lui conseilla du repos. Le jeune Vernier doit être envoyé ce matin dans sa famille, à Ogdensberg, dans l'état de New-York.

Henri Vernier était à l'emploi de M. Baridon depuis trois mois ; il était licencié en chimie et on reconnaissait en lui un talent extraordinaire.

Le corps du défunt a été transporté ce matin à la morgue, où le coroner a tenu une enquête cette après-midi.

Un verdict de : "suicide dans un moment d'aliénation mentale" a été rendu par le jury.

FRANCE

Paris, 20 décembre.

Comme il fallait s'y attendre, les journaux républicains protestent avec plus au moins de fureur, selon leur degré de radicalisme, contre la nouvelle de la conversion "in extremis" de Paul Bert. La "République française" argumente et raille. Ses arguments ne sont pas réfutables. Ainsi elle dit qu'au moment où M. Paul Bert se croyait revenu à la santé—avant la dernière rechute—il avait plaisanté du Paradis. Cela indique à tout le moins chez M. Paul Bert des préoccupations qui ne lui étaient pas habituelles. En outre, il n'y a pas d'incompatibilité entre cet état d'esprit très gai, pour un homme comme Paul Bert au moment où il se croit revenu à la santé, et un état d'esprit plus grave, quand il se voit irrémédiablement perdu. Qui n'a pas entendu des missionnaires, des convertisseurs raconter cent fois des exemples de pêcheurs qui, la veille même de leur conversion, repoussaient, les uns avec rage, les autres avec une humeur railleuse, les secours de la religion, et qui du jour au lendemain tombaient aux pieds du prêtre ? Pour ne citer qu'un nom, la vie du B. P. Millériot, le directeur de Louis Veuillot, le célèbre missionnaire de Saint Sulpice, est pleine de traits de ce genre.

Un autre argument de la "République française," c'est que Paul Bert "n'avait pas peur de l'inconnu, et que d'ailleurs sa famille, qui partageait ses sentiments, faisait trop bonne garde pour qu'un prêtre pût pénétrer auprès du malade. Le rédacteur de la "République française" parle bien à son aise de "cet inconnu de la mort." Qu'il garde pour lui-même, s'il le peut, et nous ne le lui souhaitons pas, cette belle assurance devant l'inconnu de l'éternité ; mais qu'il ne prétende pas savoir ce qui s'est passé dans l'âme de Paul Bert sur le seuil de l'éternité.

Quant à la famille de l'ex-résident général, personne, en effet, ne peut ignorer qu'elle a toujours vécu dans l'ignorance et la haine du catholicisme. Aussi on ne nous dit pas que c'est quelqu'un de l'entourage de Paul Bert qui a eu l'idée de lui amener un prêtre pour tâcher de le convertir. Ce qu'on dit, c'est que l'ex-résident général a lui-même demandé les secours de la religion, et ceux qui savent à quel point M. Paul Bert était craint et obéi par tous les siens savent aussi que personne de son entourage n'aurait risqué la moindre objection devant un désir ou un ordre de lui.

Voilà pour les arguments et les railleries de la "République française" et des journaux de sa nuance. Les feuilles ultra-radicales tiennent un autre langage. Elles trouvent plus commode de ressasser les vieilles calomnies et les vieilles rancunes. Dans "l'Intransigeant," le sire Rochefort qui trouve toujours le moyen de se surpasser chaque fois qu'il s'agit d'outrager la religion catholique, soutient que l'Eglise veut accaparer Paul Bert comme elle a cherché à accaparer tous les libres-penseurs célèbres. Et naturellement, le gentilhomme déclassé de la Commune appuie son dire de toutes sortes de grossièretés et d'ignominies contre le culte catholique. Il n'y a qu'à signaler ces vilénies. Elles prouvent que nos fiers libres-penseurs n'ont point la conscience en paix et que la simple idée d'une conversion éclatante dans leurs rangs les jette en une fureur démoniaque. Des incrédules convaincus de leur incrédulité garderaient plus de mesure et de convenance.

chos & nouvelles

Syndics

Dimanche dernier, MM. Carbray, F. Shea, J. Veldon, J. Archer et E. Foley, ont été élus, pour trois ans, syndics de l'église Saint-Patrice.

Elections municipales

MM. Louis Carrier et Charles Bilo-deau ont été élus conseillers pour la municipalité du Village Lauzon, le premier pour le quartier centre et l'autre pour le quartier Est.

—A une assemblée générale des électeurs municipaux du village Bien-ville, MM. Léon Patry, Michel Ladrière et Jules Lepage ont été réélus conseillers à l'unanimité.

Mort du tétanos

Nous rapportons hier qu'un jeune homme du nom de Pierre Vézina et demeurant au village Montmorency, s'était fait broyer trois doigts, à la manufacture de boîtes Dillingham, rue St-Charles, où il travaillait. Ce malheureux a succombé lundi matin au tétanos, après avoir horriblement souffert.

Militaire

Le dernier numéro de la *Gazette Officielle* renfermait les ordres de milice suivants :

Batterie d'artillerie de campagne de Québec. — Le sous-lieutenant John George Garneau, E. R. A., remplace le lieutenant Thibaudeau qui s'est retiré.

8e carabiniers royaux. — Frederic Webber, Ashe, gentilhomme remplace le lieutenant Wm. Henry Forrest, dont la démission est acceptée. Charles John Dunn, gentilhomme, remplace provisoirement le sous-lieutenant Forrest, qui est promu.

Grades confirmés : lieutenant Philippe Joseph Jolicœur, compagnie No 6, 9e Voltigeurs, depuis le 1er décembre 1886 ; sous-lieutenant John Geo. Garneau, batterie de campagne, depuis le 3 novembre 1886.

Tempête

Une violente tempête, annonce le *Réveil du Saguenay*, s'est fait sentir dans la nuit de dimanche à lundi. Il a tombé deux pieds de neige et les malles ont été considérablement retardées. Mercredi matin, un véritable ouragan s'est fait sentir dans la région du Lac St-Jean jusqu'à Caskouia. Le chemin du Lac St-Jean sur le bord du lac Kénogami a dû être changé à plusieurs endroits après la bourrasque. Ici à Chicoutimi il a fait un temps magnifique toute la journée.

Elections de St-Sauveur

M. Moisan nous prie d'annoncer de nouveau, dit le *Canadien* qu'il n'est pas candidat aux charges municipales de St-Sauveur comme nous l'avons annoncé la semaine dernière.

Il prie en même temps ses amis de ne pas voter pour lui, ni faire aucun travail, vu qu'il ne pourrait accepter une semblable charge.

Vol audacieux

Il paraît, dit le *Mercury*, qu'une de ces dernières nuits, les bureaux du *Morning Chronicle* ont été visités par des voleurs qui ont forcé le coffre de sûreté et en ont enlevé quelque argent. Ce vol est d'autant plus audacieux, qu'au moment où il a été perpétré, les typographes travaillaient à l'étage supérieur.

Accident

Un gamin nommé Charles Russell est tombé hier sur une hache, dans la cave de l'hôtel Henchey, où il est employé, et s'est infligé à la cuisse une grave blessure qui a été pansée par le Dr. Hearn. L'enfant a ensuite été reconduit chez ses parents.

Bénédiction nuptiale

Hier matin, à la chapelle St-Louis, M. Edouard Fréchette, un des fils de l'ancien propriétaire du *Canadien*, M. E. R. Fréchette, a épousé Mademoiselle Clara Vohl, fille aînée de notre citoyen et ami, le lieutenant-colonel Vohl. C'est le révérend M. Hamel, V. G.,

qui a donné la bénédiction nuptiale. L'heureux couple est parti hier matin pour Ottawa.

Nous leur offrons nos félicitations et nos meilleurs souhaits.

—Lundi matin a été célébré à l'église St-Joseph d'Ottawa, le mariage de M. Louis H. Taché, avocat et secrétaire particulier de l'hon. Secrétaire d'Etat, avec Mlle Marie Louise Taschereau, fille de l'hon. H. Elzéar Taschereau, juge de la Cour Suprême. Nous prions M. et Madams Taché d'accepter nos félicitations et souhaits de bonheur.

Un petit conseil

Pour bien nettoyer des objets en cuivre, on prend 4 onces d'eau, une once d'acide nitrique ou eau forte et un sixième d'once d'alun. On mêle bien et après avoir versé quelques gouttes du mélange sur un linge, on frotte les objets.

Un autre procédé consiste à délayer une once de savon mou dans un demiard d'eau ; on ajoute deux onces de terre pourrie (tripoli) bien pulvérisée, un once d'alcool, et deux onces d'essence de térébenthine. Quand le mélange de toutes ces substances est bien opéré, on verse la composition dans une bouteille que l'on tient bien bouchée. Tous les fois qu'on veut s'en servir, on agite la bouteille et on en verse un peu sur morceau de drap ou de flanelle avec lequel on frotte les objets à nettoyer.

Echappé bel

Lundi, la matinée une personne du village d'Arlaka, accompagnée d'un chien attelé à un traîneau dans lequel était des fagots, s'en revenait tranquillement sur la ligne de l'embranchement St-Charles.

En ce moment un train de Québec Central, avançait à toute vitesse.

Mais l'homme qui s'aperçut du danger qu'il courait, n'eut que le temps de se jeter à côté de la ligne, et la locomotive frappa le chien qui fut écrasé sous les chars.

A l'arrivée du train à Lévis, on trouva sur le chasse-pierre de l'engin des morceaux de bois et une hache qui au moment de l'accident étaient passés du traîneau sur le chasse-pierre.

Incendie à la Rivière du Loup

A 7.30 heures hier matin on découvrit un commencement d'incendie dans une maison de la rue du collège. Cette maison appartenait à M. Martin. Dans l'espace d'une demi-heure la bâtisse qui était en bois et tout son contenu furent complètement réduits en cendres.

D'après ce que l'on a pu apprendre, le feu fut mis à une pailleuse par l'un des enfants de M. Martin en l'absence de ses parents. Les pertes sont de \$300 à \$400 ; pas d'assurances.

Les pertes sont partiellement couvertes par des assurances.

Hôtel incendie

Le "Sherbrooke House" a été complètement détruit par un incendie, samedi matin. Le feu a pris dans le dôme de l'édifice, mais on ne sait pas trop comment. Comme la construction était de bois les flammes se sont répandues très vite. On a réussi à sauver l'ameublement de trois étages.

L'hôtel contenait une centaine de chambres et était bien connu des voyageurs. Il était assuré pour \$18,000. C'est l'incendie les plus désastreux qui se soit jamais produit en cette ville.

Concert de l'Union Commerciale

Le grand concert en voie d'organisation par les "Amateurs de Raquettes" de l'Union est fixé au 25 à la salle Jacques Cartier. Les plans seront déposés et annoncés. Le joli chant du club qui comprend, chœur solo de Ténor, quatuor avec acte de chœur et solo de Baryton sera un des morceaux de résistance.

Commencement d'incendie

L'établissement du *Canadien* a failli être la proie des flammes pendant la nuit dernière. Le feu a éclaté entre deux planchers près du fourneau au clichage. Il était alors cinq heures du matin. Heureusement que des typographes étaient encore dans le temps à leurs casses ; ils ont pu donner aussitôt l'alarme. Les pompiers sont accourus et ont réussi à éteindre ce commencement d'incendie, qui, aurait pu avoir des conséquences désastreuses sans la présence de ces ouvriers.

Echappé belle

Rue St. Valier, St. Sauveur, habite une pauvre vieille qui est seule dans son logis. Afin que le froid ne la saisisse pas la nuit, la bonne femme avait l'habitude de placer dans son lit des briques préalablement chauffées. Un soir de la semaine dernière, elle mit comme d'habitude des briques à ses pieds et s'endormit, mais elle fut tout à coup tirée de son sommeil par la fumée et une douleur cuisante. Les briques surchauffées ou auxquelles adhéraient peut-être quelque petit tison, avaient mis le feu à la pailleuse.

L'instinct de la conservation rendit à la brave femme ses forces épuisées par l'âge, et empoignant le lit, elle le traîna dehors où il se consuma en entier. Elle n'a pas trop souffert de l'accident.

Pilules Holloway

Ce sont les meilleures médecines du monde pour les constitutions débilitées, le foie dérangé, la bile et l'indigestion. La merveilleuse efficacité de cette salutaire médecine et les bons effets qu'en retirent ceux qui sont atteints d'une des affections ci-dessus, paraissent incroyables à ceux que ne connaissent pas déjà les innombrables guérisons qu'elles ont opérées et les avantages permanents résultant de leur usage. Ces inestimables Pilules soulagent et fortifient le système nerveux, purifient le sang, régularisent les sécrétions et fortifient la constitution. La maladie fuit devant elles. Elles sont entièrement composées d'extraits de végétaux, sans mélange d'aucune substance minérale ou nuisible. Elles peuvent, en conséquence, être données en toute confiance, avec la plus grande sécurité, aux femmes délicates et aux jeunes enfants.

Elections municipales

A St-Roch-Nord, MM. Etienne Bois et Onésime Chalifour ont été réélus pour la deuxième fois par acclamation, et M. Patrick Connolly a été aussi élu par acclamation pour la première fois.

MM. Joseph Onésime Hardy, manufacturier, Louis Giroux, cultivateur, et Honoré Grenier, menuisier, ont été élus à l'unanimité conseillers municipaux de la paroisse de Beauport.

A St-Charles de Bellechasse, MM. P. Drolet, Joseph Blais et Antoine Plante, ont été élus par acclamation, conseillers municipaux.

Aux nouveaux Abonnés !

CONDITION :

\$1.00—pour une—\$. 00

PLASTRE

VOUS RECEVREZ LE

Journal des Campagnes

PENDANT DOUZE MOIS

Ainsi que TROIS VOLUMES mentionnés plus bas qui sont d'une très grande utilité.

Ne manquez pas de vous abonner au *Journal des Campagnes* qui se publie tous les JEUDIS, contenant 16 pages de matière à lire. En outre, nous donnons comme prime aux nouveaux abonnés TROIS MANIFIQUES VOLUMES consistant en :

- Le Petit Mois du Sacré-Cœur,
- Le Recueil des Recettes et le Médecin à la Maison,
- Le traité sur le cheval et ses maladies.

S'ADRESSER A

ELZEAR BEDARD

Agent du *Journal des Campagnes*.

No 9, RUE BUADE, QUEBEC

Soul autorisé à donner les ca-deux

Echos & nouvelles

Statistiques

La population de St-Urbain est de 1065 âmes. Il y a eu dans cette paroisse l'année dernière, 69 baptêmes, 4 mariages et 22 sépultures.

—Il y a eu à St-Siméon durant l'année qui vient de finir, 56 baptêmes, 7 mariages et 15 sépultures. La population de cette paroisse est de 850 âmes.

—En 1886, il y a eu dans la paroisse de St-Fidèle, 45 baptêmes, 6 mariages et 12 sépultures.

—Il y a eu à Ste-Agnès l'année dernière, 76 baptêmes, 14 mariages et 35 sépultures.

La population de cette paroisse, qui est de 1664 âmes, diminue depuis quelques années; bon nombre de cultivateurs se dirigent vers le Lac St-Jean.

—Durant l'année 1886, il y a eu à la Malbaie, 141 baptêmes, 33 mariages et 66 sépultures.

—Il y a eu l'année dernière à la Baie St. Paul 153 baptêmes, 25 mariages et 78 sépultures. La population de cette paroisse est de 3419 âmes et sur ce il y a 534 familles et 2276 communicants.

—La population de la paroisse de St. Alexis de Grande Baie est de 1789 âmes. Il y a eu cette année dans cette paroisse, 115 baptêmes, 16 mariages et 35 sépultures.

—La population de la paroisse Ste-Anne du Saguenay est de 1650 âmes, et il y a eu l'année dernière, 65 baptêmes, 13 mariages et 31 sépultures.

Pénible accident

Un des fils de M. Louis Bégin, épicier, résidant dans le quartier St-Laurent près de la gare de Hadlow, a été victime d'un pénible accident mercredi après midi. On était à composer le convoi express du Grand-Tronc, lorsque le jeune Bégin pour rendre service au serrefrein alla faire l'accouplement de deux chars, mais au moment où il allait accomplir cette besogne il se fit prendre la main entre les deux wagons. Le malheureux jeune homme s'est horriblement fait broyer la main. Le membre mutilé fut enveloppé avec soin et le blessé fut conduit, en voiture chez le Dr Ladrière. Le jeune Bégin a été transporté à l'Hôpital de la Marine où le Dr Catelier, assisté d'un de ses confrères, a pratiqué l'amputation.

Guide Floral

Nous avons reçu le Guide Floral de Vick pour l'année 1887. Cet ouvrage ne le cède en rien à ceux qui ont paru jusqu'à ce jour. Les gravures sont très bien faites, et les renseignements que ce livre renferme, sont très précieux et presque indispensables à toutes les personnes qui s'occupent de jardinage et de la culture des fleurs. Voir l'annonce publiée dans une autre colonne.

Mouvement de la population

de St-Colomb de Sillery :	
Naissances	85
Mariages	49
Sépultures.....	8

Diphthérie

M. Charles Barclay, expéditeur en chef des convois du Grand-Tronc, est gravement malade de la diphthérie. M. Barclay a eu le malheur de perdre son enfant la semaine dernière de la même maladie.

Inhumations

Il y a eu 62 inhumations dans le cimetière St-Charles, pendant le mois de décembre dernier. Sur ce nombre, nous comptons 27 garçons 17 filles, 10 hommes mariés, 5 femmes mariées, 2 veufs et 1 veuve.

Voici le nombre de corps déposés dans les voutes du cimetière St-Charles, au 31 décembre de chaque année suivante :

Année	Adultes	Enfants
1876.....	8	22
1877.....	27	47
1878.....	23	44
1879.....	34	55
1880.....	18	28
1881.....	26	41
1882.....	29	45
1883.....	27	60
1884.....	30	41
1885.....	14	76
1886.....	31	67

Etat civil

Il y a eu, en 1886, dans la paroisse de Saint-Casimir, comté de Portneuf, 144 naissances, 19 mariages, 46 sépultures. La population totale de la paroisse est de 2585.

M. Georges Bussière a été élu marguillier.

Nouveaux marguilliers

M. E. Gravel a été élu marguillier pour la paroisse de Ste-Anne du Saguenay en remplacement de M. Cléophe Brassad, sortant de charge.

M. Jules Tremblay a été choisi pour remplacer M. Jean Audet comme marguillier de la paroisse des Eboulements.

M. Horace Forcade a été élu marguillier de la paroisse de St-Alexis de la Grande Baie en remplacement de M. Napoléon Barbeau sortant de charge.

M. Joseph Simard a été élu marguillier, à Ste-Agnès, en remplacement de M. Gaspard Simard sortant de charge.

M. David Savard a été choisi comme marguillier de la paroisse de St-Siméon en remplacement de David Asselin fils sortant de charge.

M. Eucher Pradet a remplacé M. Joseph Bouchard comme marguillier à St-Urbain.

M. Emilien Bouchard a remplacé M. Félix Truchon dans le banc-d'œuvre de St-Fidèle.

Action en dommages

Le Dr J. A. Crevier de Montréal vient d'instituer contre le *Star* une poursuite en dommage au montant de \$20,000. Le motif de cette action se trouve dans les articles publiés par le *Star* au sujet de la mort de madame Ward, affaire dans laquelle le docteur a été impliqué, comme on sait, mais qui s'est terminée par un arrêt de non-lieu prononcé par les grands jurés de la cour du Banc de la Reine, en faveur du Dr Crevier.

Société d'Agriculture

A une assemblée générale de la société d'agriculture du comté de Québec, tenue dans le bureau du Col. J. B. Forsyth, les messieurs dont les noms suivent ont été élus directeurs pour 1887.—Président, David Bell.—Vice-Président, S. LeSage.—L. Maxham Secrétaire Trésorier. Directeurs : Thos. Beckett, Lt. Col. J. B. Forsyth, J. D. Brousseau, E. C. Barrow, Wm. Bell, E. A. Bernard, J. A. Fraser. Directeur honoraire, M. H. Dinning.

Un petit conseil

Porcelaine cassée.—Prenez une tête d'ail et écrasez-la bien soigneusement pour en faire une espèce de pâte; frottez en les morceaux cassés et réunissez les parties en les serrant fortement; liez-les avec du fil de fer suivant la force de la pièce et faites-la bouillir dans une quantité suffisante d'eau pendant une demi-heure. Après cette opération, la porcelaine sera parfaitement recollée et sans que l'ail qui a servi, communique son odeur à ce que l'on pourra mettre dedans.

Horrible parricide

Depuis quelques temps les campagnes en France sont en proie à une véritable épidémie de crimes produits par la démoralisation. Après le crime de Beauval celui de Quevaucavillers et d'autres dont le nom nous échappe, voici que le département de la Somme en compte un de plus, et celui-ci est un parricide qui a eu pour théâtre la commune de Rouny-le-Petit, canton de Nesle, arrondissement de Péronne.

La veuve Gausquin, âgée de 71 ans, habitait seule dans une petite maison du village. Etonnés de ne pas la voir vaquer à ses occupations, comme d'ordinaire, dimanche matin, les voisins, craignant qu'un accident ne fût survenu à la vieille femme, résolurent d'aller frapper à sa porte. Voyant avec surprise que celle-ci était entr'ouverte, l'un deux pénétra dans la maison et un affreux spectacle s'offrit à son regard : la veuve Gausquin, râlant, gisait sur le parquet, étendue dans une mare de sang.

Celui qui avait pénétré le premier recula d'abord épouvanté, puis appelant ses compagnons, ils relevèrent la malheureuse dame et la portèrent mourante sur son lit. Un médecin fut mandé en hâte. Le praticien constata que la veuve Gausquin portait à la tête, du côté droit, une affreuse et profonde blessure faite avec un instrument contondant et

qu'elle avait eu, en outre, la gorge violemment serrée, les traces de la strangulation étant empreints sur le cou. Partout du sang : sur les murailles, où il avait jailli, et sur le sol, où une longue traînée se remarquait à un mètre environ du foyer.

Les soupçons se portèrent aussitôt sur le fils de la victime. Prévenu télégraphiquement, le parquet de Péronne se rendit immédiatement sur le théâtre du crime et mit en état d'arrestation Gus suin fils, qui commença par nier énergiquement. Le procureur de la République ne l'en remit pas moins aux mains de la gendarmerie.

Dans le trajet de Rouny à la prison de Péronne, l'inculpé, adroitement interrogé par les gendarmes, fit des aveux complets. Il était allé chez sa mère vers deux heures de l'après-midi; ie s'était précipité sur elle, l'avait prise à la gorge, jetée par terre, et, une fois terrassée, il l'avait frappée sur la tête à coups redoublés du manche de son couteau. Là s'arrêtent les déclarations de Gausquin fils. Quand on l'interroge sur le mobile du crime, il se renferme dans un mutisme absolu.

L'état de la malheureuse victime est désespéré, au dire des médecins qui la soignent.

Un enfant Jésus brûlé

On nous écrit des Ecureils que le feu a pris dans la crèche de l'Enfant-Jésus, dimanche dernier.

On s'empresse d'éteindre ce commencement d'incendie et de transporter l'Enfant-Jésus à la sacristie. Mais il paraît que les flammes n'avaient pas été complètement éteintes dans la paille sur laquelle reposait la statue, car après la messe, en retournant à l'endroit où il avait été déposé on constata avec surprise que l'Enfant-Jésus avait été entièrement consumé par le feu.

Election des directeurs de la Société d'agriculture du Comté de Rimouski

A une assemblée générale des membres de la Société d'agriculture du comté de Rimouski, tenue en la ville de St-Germain de Rimouski, le 15 décembre 1886, les Messieurs dont les noms suivent ont été élus Directeurs pour l'année 1887 :

Révérénd MM. Edmond Langevin, V. G., pour St-Germain de Rimouski; MM. D. Bégin, pour N.-D. Sacré-Cœur; E. Durette, pour Ste-Cécile du Bic; E. Gagnon, pour St-Fabien; A. Levêque, pour Ste-Blandine; J. Heppel, pour St-Anaclet; A. Lavoie, pour Ste-Luce; F. Bérubé, pour St-Donat; A. Anctil, pour St-Joseph de Lepage; D. Rioux, pour Ste-Flavie.

A une assemblée des Directeurs de la Société d'agriculture du comté de Rimouski, tenue le 29 décembre 1886, le Révérend MM. Emond Langevin, V. G., fut élu Président de cette Société; D. Bégin, Ecr., Vice-Président, et Samuel Côté, Ecr., fut prié d'accepter la charge de Secrétaire-Trésorier.

C'est un autre

Presque tous les journaux de cette ville ont annoncé que M. Etienne Côté, cultivateur, avait été nommé marguillier de la fabrique de Ste-Anne de la Pocatière. C'est M. Etienne Gaze, et non Côté, qui a reçu cet honneur.

Le jeune Bégin

Nous apprenons qu'on n'a pas encore fait l'amputation de la main du jeune Bégin qui s'est fait blesser au Grand-Tronc. On a donné tous les soins possibles au blessé et on espère lui sauver la main. Du moins les médecins attendront quelques jours avant de pratiquer l'amputation.

Mouvement de la population

Il y a eu en 1886 dans la paroisse de St-David, 87 baptêmes, 12 mariages et 56 sépultures.

Mort subite

On nous informe que M. B. Tanguay, sellier demeurant dans la rue Saint-Nicolas au Palais, est mort subitement cet avant-midi. Il était à son ouvrage, lorsqu'il est tombé tout à coup à côté de son banc de travail. On s'empresse de le relever et de le transporter dans sa chambre; mais tout fut inutile, l'infortuné expira quelques minutes plus tard. Ce respectable citoyen a eu

le bonheur de recevoir les consolations de la religion catholique avant de mourir.

Accident

Un jeune homme nommé Pierre Vézina, demeurant au Sault-Montmorency, a été victime d'un pénible accident à la manufacture de M. Dellingham rue St-Charles, il était à travailler, quant tout à coup une de ses mains s'engagea dans une machine, et il se fit broyer trois doigts. Il fut immédiatement conduit chez lui, après avoir reçu les soins du médecin.

Billets contrefaits

Des billets de dix piastres habilement contrefaits de la Canadian Bank of Commerce circulent à Ottawa: papier un peu plus noir que les vrais billets.

Récolte de pommes

La récolte des pommes, en 1886, a rapporté \$600,000 aux pépiniéristes de la vallée d'Annapolis, N. E.

Au couvent

Le personnel du couvent des dames Religieuses de la Congrégation de N.D. de St-Roch de Québec comprend :

30 religieuses, 107 pensionnaires, 297 demi-pensionnaires et 625 externes.

Une statistique

Une intéressante statistique fait aujourd'hui le tour de la presse. On y voit la proportion, par mille, des personnes dans différents pays, employées dans l'industrie et l'agriculture, la balance du mille appartenant aux professions libérales, aux paresseux, aux bandits, aux politiciens, aux employés publics, etc.

Voici cette statistique :

	Industrie	Agriculture
Ecosse.....	548	188
Angleterre.....	545	140
Suisse.....	419	459
Allemagne.....	368	468
France.....	319	463
Etats-Unis.....	244	473
Italie.....	228	626
Autriche.....	222	598

Un petit conseil

Boucher les fentes de plancher.—Un bon moyen et aussi très facile à exécuter c'est de prendre des vieilles gazettes et les mettre trempées livre par livre dans une colle de farine (une livre de farine en autant de vieux papier) cette colle étant faite d'abord avec trois pintes d'eau, une livre de farine, une cuillerée à soupe d'alun, le tout cuit à la manière ordinaire. Cette colle mélangée avec le papier, fait le mastic le plus convenable pour boucher les fentes du plancher.

Travaux du bassin Louise

A 3.30 heures cet après midi, les membres du Conseil municipal confèrent avec ceux de la Commission du havre au bureau de celle-ci, au sujet des travaux qui doivent être exécutés dans le bassin Louise.

Elections de St-Sauveur

La votation pour l'élection de trois membres du conseil municipal de St-Sauveur, s'est ouverte à 9 heures hier matin, dans la salle du conseil.

MM. Barbeau, Parent et Moisan d'un côté, et MM. Kirouac, Marcel Rochette et le Dr Gingras de l'autre, ont été mis en nomination.

Voici quel était l'état de la votation, à 5 heures hier après-midi :

Gingras.....	210
Kirouac.....	202
Rochette.....	200
Parent.....	145
Barbeau.....	141
Moisan.....	137

Le service d'ordre est fait par cinq hommes seulement de la police provinciale, et tout est tranquille, chacun des partis travaillant activement mais paisiblement de son côté.

Avis aux Mères

Le "syrop calmant de Mme Winslow" devrait toujours être employé pour la dentition des enfants. Il calme l'enfant, adoucit les gencives, apaise toutes les douleurs, guérit la colique, et est le meilleur remède pour la diarrhée. Vingt cinq cents la bouteille.

Feuilleton du *Journal des Campagnes*
 Québec, 13 Janv. 1887 — No 2

ALBERTE

(Suite)

—C'était plus noble, en effet, mais nos nababs n'ont pas besoin de noblesse, ils ont tant d'argent !

—A sa générosité, j'ai bien deviné qu'il était cousu d'or.

Elle appuya son front sur ses mains et murmura :

—Ah ! l'or, quelle puissance ! Je ne vois pas de ces étrangers sans les envier un peu.

—Moi de même, ajouta madame de Lextreville, devenue songeuse aussi. Quel débarras de n'avoir jamais nul souci, quelles que soient les dépenses qu'il plaît de faire !

—Ainsi voilà ces Louzémas installés au Continental, à cent francs par jour, je ne parle pas des domestiques, et se donnant plaisirs sur plaisirs sans que cela entame d'un centime leurs revenus.

—Quelle heureuse vie ! Moi, quand je fais un voyage à l'étranger, j'adore les voyages, — il me faut subir six mois d'économies et de récriminations.

—C'est pourquoi j'engage Alberte à choisir parmi ses prétendus, non pas le plus titré, non pas le plus beau, mais le plus riche.

—Même si elle devait s'appeler un jour madame David Louzéma ?

Madame de Valroux fit un mouvement.

—De ce nabab, il n'est point encore question, madame, dit-elle.

—Et si je vous disais que nabab l'admire très fort et la suit partout où elle va, sans se montrer, bien entendu !

—Est-ce possible ?

—Cela est ; je suis très bien renseignée par une dame espagnole. Je vais vous étonner, mais il est fort question de votre sœur Alberte, dans ce groupe d'étrangers, depuis le jour de la vente.

—Eh quoi ! cette première entrevue aurait eu cet effet foudroyant !

—L'effet s'appuyait sur un souvenir : monsieur David et mademoiselle Alberte se sont connus enfants.

—Où ? comment ? Je n'ai jamais vu d'Indiens à Paris.

—Ils ont passé une saison à Cannes, dans une des villas voisines.

—Ah ! je me souviens. Pendant un de mes voyages en Ecosse, je laissai Alberte, qui ne pouvait pas souffrir le pensionnat, aux soins de notre tante de la Rochefaucon, qui l'emmena à Cannes, et à la Rochefaucon. Elle en revint convertie.

—Je ne suppose pas que les petits Indiens y aient contribué, remarqua madame de Lextreville avec un sourire surnois. Ils étaient fort gâtés, m'a-t-on dit, et, à cette heure, ce ne sont rien moins que des saints.

—Comment l'entendez-vous ?

—Oh ! rien de grave. La jeune fille cavalcade, danse, chante, et compte parmi les plus intrépides de la colonie étrangère. Lui je ne sais rien de lui, mais il ressemble sans doute à tous les jeunes gens qui ont des millions à jeter par la fenêtre.

—C'est une vraie fortune que la leur ?

—Tout ce qu'il y a de plus vrai.

—Et elle se monte à combien ?

—Le frère et la sœur ont quelque chose comme un million de rente.

—Un million !

—Au premier mariage, le partage

aura lieu cela ne fera plus que cinq cent mille francs à chacun.

—Quoi ! s'écria madame de Valroux ; vous en parlez bien à votre aise, vous qui n'avez ni enfants ni charges. Cinq cent mille francs de rente, c'est superbe. Jamais prétendant d'Alberte n'a atteint ce chiffre. Ah ! pourquoi ce jeune homme est-il Indien ? C'est un vrai guignon.

—C'est un Indien très civilisé, madame ; n'était son teint, on le prendrait pour un Parisien pur sang.

—Certainement. Vous dites qu'il a remarqué Alberte ?

—Il en est fort occupé ; il cherche un moyen de se faire présenter dans les règles. Consentiriez-vous à le recevoir ?

—Eh ! pourquoi pas ? Je vous demande un peu si dans notre temps on refuse l'entrée de sa maison à des étrangers de cette distinction.

—Il y aurait cent moyens de vous les faire rencontrer.

—Il y en a mille.

—Choisissez-en un.

—Voyons !

La marquise devint pensive ; puis elle s'écria :

—Vos Indiens patinent-ils ?

—Je sais qu'ils ont l'intention de le faire.

—Eh bien, vous venez demain avec nous. Qu'ils se rendent eux-mêmes au tir aux pigeons. Vous les rencontrez, nous vous rencontrons, et vous me les présentez.

—Parfait. La glace sera d'autant plus vite rompue que mademoiselle Alberte sera probablement bien aise de revoir son ancienne connaissance de Cannes.

—Nous verrons cela. Alberte ne m'a jamais parlé d'elle qu'avec indifférence, et elle est pétrie de préjugés. Enfin nous essayerons. Un prétendant de plus, ce sera un adversaire de plus pour Roger de Châteaugrand et je ne veux pas de ce mariage, non, je n'en veux pas.

—Et son pied frappa plusieurs fois le tapis par un mouvement fébrile.

—C'est à votre expérience à guider cette jeune fille, dit madame de Lextreville en se levant. Je vous aiderai en ceci. Demain nous commençons les hostilités, par la présentation. Je préparerai les choses et les gens ; mais que votre sœur ne manque pas au rendez-vous.

—Oh ! ne craignez rien, elle aime à patiner et ma fille l'entraînerait de force, s'il le fallait. Comptez sur nous.

—J'y compterai. Si nous manquions cette petite partie, tout manquerait à la fois. Plusieurs Espagnols veulent entraîner les Louzémas à Saint-Petersbourg et leur départ de Paris ne tient qu'à un cheveu, à un cheveu de mademoiselle Alberte.

—J'ai peine à le croire, répondit madame de Valroux, en se levant à tour ; enfin nous verrons. A demain. Faut-il passer vous prendre ?

—Ayez cette amabilité.

—Deux heures vous conviennent-elles ?

—Parfaitement ; le rendez-vous sera à trois heures. Préviendrez-vous votre sœur ?

—Je m'en garderai bien ; je réveillerais quelques préjugés. Non, non, ceci entre nous... et mettons-y une certaine prudence. Ne vous avancez pas, car enfin... cet Indien... un marchand de diamants... un Louzéma ?

—Et cinq cent mille francs de rente.

Ah ! cela, c'est superbe, dit madame de Valroux avec un gros soupir ; cela, c'est magique, madame.

Elles se serrèrent la main et madame de Lextreville sortit en disant :

—A demain.

III

EN PATINANT

Le lendemain, un peu avant deux

heures, la voiture de la marquise de Valroux venait l'attendre devant le perron de l'hôtel.

Le cocher, le nez enfoncé dans sa pèlerine de fourrure, maintenait difficilement ses chevaux ferrés à glace, auxquels le froid très vif donnait des ardeurs inusitées.

Mais il lui fallait attendre, la marquise de Valroux ne se décidant pas à descendre sans sa sœur, et Alberte refusant, on ne savait pourquoi, d'aller patiner ce jour-là.

Madame Valroux, dont la grêle petite personne disparaissait dans ses riches fourrures, continuait à combattre la résolution de sa sœur, sans toutefois lui révéler encore le motif secret de son insistance.

—Au moins, dis-moi pourquoi tu ne m'accompagnes pas aujourd'hui, s'écria-t-elle, je ne puis m'expliquer ce caprice. Es-tu souffrante ?

—Non, répondit Alberte qui continuait de dessiner avec le plus grand sang-froid, je ne me sers jamais d'un prétexte, quelque commode qu'il soit.

—Donne-moi une raison, alors.

—J'en ai deux.

—Voyons.

—D'abord je crains que ma tante de Châteaugrand ne revienne aujourd'hui.

—Ce n'est que cela ? J'enverrai John à l'hôtel avec ma carte et un mot avertissant madame Châteaugrand que nous passerons par l'hôtel du Louvre en revenant du bois.

Alberte tendit la main à sa sœur et dit :

—Je te remercie, Madaleine, mais sans faire un mouvement pour se lever.

—J'ai fait ce que tu veux, va donc vite t'habiller.

—Tu oublies que j'ai une autre raison.

—Laquelle ? Si elle vaut l'autre !..

—A celle-ci tu ne peux rien.

—Allons, dis vite.

Alberte déposa son crayon et, levant les yeux sur sa sœur, dit gravement :

—Je ne tiens pas à me montrer au bois dans la même voiture que madame de Lextreville.

Madame de Valroux rougit jusqu'aux tempes et recula brusquement jusqu'à la porte comme pour sortir ; puis, reprenant un peu d'empire sur elle-même, elle répondit d'une voix pleine d'irritation :

—Voilà où te mènent les absurdes car cans de nos douairières.

—Madeleine !

—Eh ! certainement. Je n'ai jamais vu médire comme en certains salons réputés dignes de servir de refuge à toutes les vertus. Ta crédulité m'agace, Alberte.

—Et moi ton audace, Madeleine. Tu te lies avec les gens sans les connaître du tout : la réputation est un bien précieux, cependant.

Madame de Valroux sourit d'un air moqueur.

—Notre tante de la Rochefaucon t'a légué autre chose que ses bijoux, dit-elle ; tu parles absolument comme elle.

—Il n'y a pas deux manières de comprendre certaines choses, Madeleine, et j'ai tout pris dans l'héritage de la Rochefaucon, même les choses gênantes.

—Garde-les. Pour moi je m'arrange fort bien des libertés modernes, et d'ailleurs je suis bien libre de recevoir la femme du baron de Lextreville. Ce vieillard était un ami de mon père.

—Mais nous perdons du temps en ces discussions oiseuses. Nous ne nous sommes jamais entendues, nous ne nous entendrons jamais.

—Vins-tu au bois ? Je t'assure que si je n'avais un motif particulier de te faire m'accompagner aujourd'hui, je serais déjà partie.

—Et quel est ce motif ? demanda Alberte.

—Je voulais te faire une surprise, et une surprise très agréable. Te rappelles-tu cette famille indienne que la duchesse de la Rochefaucon appelait : les Montézuma ?

—Si je me la rappelle ! répondit Alberte d'une voix profonde, nous nous aimions beaucoup, mes petits voisins et moi.

—Eh bien, ils sont à Paris, et la jeune fille qui a un nom étrange...

—Luna, interrompit Alberte.

—Peut-être ; la jeune fille a le plus grand désir de te rencontrer. Mais tu sais, tu t'es donné une réputation telle, que toute personne qui n'est pas connue, présentée, très présentée, n'ose t'approcher.

—Traiteras-tu ton Indienne avec la même désinvolture que cette pauvre baronne de Lextreville ?

—Je ne sais ce qu'est devenue Luna, répondit Alberte en rangeant machinalement ses crayons sur son chevalet ; mais une première visite n'engage à rien, et je serais heureuse de la revoir.

—Alors tu nous accompagnes ?

Alberte réfléchit un instant et répondit :

—Si Médéric est de la partie.

—Ah ! il te faut Médéric ?

—Oui. Je ne veux pas qu'on dise que mademoiselle de la Rochefaucon se promène seule au bois avec madame de Lextreville.

—Et moi ?

—Oh ! toi, tu ne comptes pas. On te sait légère et inconséquente ; mais cela est accepté.

Madame de Valroux fit une révérence.

—Merci du compliment, dit-elle. Elle se détourna vers la porte qui s'ouvrait.

—Agnès, dit-elle, va dire à ton père que mademoiselle de la Rochefaucon désire qu'il l'accompagne au bois.

Une jolie tête d'enfant, coiffée d'une toque bordée de grèbe, s'allongea derrière la porte et une voix joyeuse s'écria :

—Mademoiselle de la Rochefaucon, prépare-toi, pendant que je vais faire ta commission, car les chevaux ont froid.

Alberte se leva, et, au grand contentement de madame de Valroux, se dirigea vers une armoire à glace qu'elle ouvrit.

—Je vais voir si tout est préparé, dit la jeune femme ; hier nos chauffeuses étaient à peine tièdes pour un froid de je ne sais combien de degrés.

Et elle disparut.

Alberte fit rapidement sa toilette de sortie.

Elle posait sur ses épaux handeaux à l'ingénue une capote de velours, quand la porte s'ouvrit devant la petite Agnès qui entraînait un homme d'une quarantaine d'années, dont les grands favoris ondoyants étaient blonds mêlés de gris, et dont la taille haute et mince se voûtait avant le temps.

—Alberte, je ne comprends pas du tout ce que me raconte Agnès, dit-il moitié riant, moitié fâché. Elle me fait manquer une superbe épreuve photographique en pénétrant malgré ma défense dans la chambre noire.

—Médéric, si je vous avais su occupé de vos photographies, je ne vous aurais pas demandé de m'accompagner, répondit la jeune fille. Madeleine veut absolument que j'aille au bois aujourd'hui.

—Et depuis quand vous suis-je nécessaire pour patiner ?

Alberte s'approcha de lui.

—Madame de Lextreville vient avec nous, dit-elle, et, pour une première fois surtout, je désire beau-

coup votre présence.

M. de Valroux leva au ciel ses mains blanches tachées de collodion.

—Absurde, dit-il ; Madeleine m'avait promis de s'en tenir aux visites privées ; mais Madeleine n'a jamais su tenir parole. Eh ! parbleu, si cette compagnie ne vous convient pas, n'allez pas au bois aujourd'hui.

—Aujourd'hui précisément j'ai le désir d'y aller.

—Quelle rage de patiner vous possède !

—Ce n'est point seulement pour patiner, je dois y rencontrer une amie d'enfance.

—C'est différent. Eh bien, que Madeleine laisse de côté sa baronne de Lextreville. Je vais lui parler de cela et vous débarrasser d'une compagnie gênante.

Il sortit vivement, et Alberte attendit en remettant tout en ordre sur son chevalet.

Tout à coup elle s'entendit appeler par la claire petite voix d'Agnès. Elle sortit de son appartement et vit madame de Valroux qui descendait l'escalier au bras de son mari, en toilette de promenade.

Alberte sourit. Elle était habituée à ces volte-faces d'un mari trop complaisant ; mais celle-ci avait été exécutée avec une telle rapidité, que M. de Valroux, en offrant la main à sa belle-sœur pour monter en voiture lui dit à voix basse :

—Il a bien fallu en passer par là ; grâce à vous, je serai de corvée chaque fois qu'il faudra subir madame de Lextreville ; aussi cela ne durera pas longtemps.

Un second sourire fut la réponse d'Alberte, et la voiture roula vers le boulevard Saint-Germain, encombré de ces pyramides noirâtres de neige dont l'édilité ornait les rues de Paris en cet interminable et terrible hiver de 1880.

Quand la calèche s'arrêta devant la superbe maison neuve dont le baron de Lextreville occupait le premier étage, madame de Valroux aperçut un coupé arrêté devant la porte cochère. À travers la vitre se voyait le visage maladif et ennuyé d'un vieillard, enveloppé de couvertures jusqu'aux yeux.

Sur un ordre donné de l'intérieur, le coupé décrivit une courbe et vint se placer à droite de la calèche. Le carreau de celle-ci se baissa sous la main de madame de Valroux en même temps que celui du coupé sous celle de madame de Lextreville, et les deux jeunes femmes se penchèrent l'une vers l'autre.

—Madame, pardon, dit la baronne ; mais il veut absolument m'accompagner au lac.

Et elle étouffa un méchant éclat de rire dans son manchon de martre.

—Alors, nous nous y rendons chacune de notre côté ?

—Si vous le voulez bien ; mais promettez-moi de m'attendre à l'arrivée.

Madame de Valroux répondit par un signe d'intelligence, les deux glaces retombèrent et les deux voitures prirent d'une allure différente le chemin du bois.

Les chevaux ardents du marquis de Valroux eurent bientôt devancé la grande jument bai brun du baron de Lextreville.

Excités par la froide bise qui leur entraînait dans les naseaux, ils volaient sur la neige durcie, se croisant avec de rares équipages et avec des traîneaux que les passants suivaient d'un œil curieux.

Au delà de l'Arc de Triomphe les véhicules vulgaires devinrent très rares et, à la bifurcation des allées conduisant vers les parties bien distinctes du lac, on ne vit plus que d'élégants équipages prenant à la file la belle route neigeuse qui conduisait à la partie réservée aux aris-

to-cratiques patineurs. Là, du moins, il n'y avait pas d'intrusion possible. Les quelques étrangers qui avaient été admis à patiner en cet endroit réservé avaient fourni des références suffisantes, et, malgré toute sa légèreté d'esprit, la marquise de Valroux commençait à se demander ce qu'elle aurait dit de madame de Lextreville s'il n'avait pas plu à son vieux mari de la suivre, malgré la rigueur du froid.

—Je vous engage à en rester là de vos intimités avec madame de Lextreville, lui avait dit son mari quand les deux voitures s'étaient séparées, et en parlant tout bas à sa femme, afin qu'Alberte et Agnès ne comprennent pas ses paroles, il est tout à fait question de la mettre en quarantaine.

Madame de Valroux protesta en chuchotant si haut qu'Alberte comprenait tout ce qu'elle disait ; mais M. de Valroux tint bon et déclara qu'il n'accepterait pas qu'Alberte se montrât avec elle dans les lieux publics.

—Pour aujourd'hui elle ne vous gênera pas, répondit madame de Valroux avec aigreur, puisqu'elle aura son mari et sa voiture.

—Heureusement ! Ne manquez pas de lui dire qu'elle ne peut quitter ni l'un ni l'autre.

—Elle a assez de tact pour savoir se conduire, Médéric, et je vous trouve d'une sévérité bien singulière. Il y a des femmes dans notre société, qui ont fait plus de scandale que cette pauvre madame de Lextreville.

—Notre société n'en est pas plus fière. C'est déjà bien assez de subir les folies des nôtres sans aller nous mettre sur le dos celles d'une femme étrangère, doublée d'une intrigante.

—Oh ! vois donc, Madeleine, le charmant équipage, s'écria Alberte, qui essayait d'attirer l'attention d'Agnès au dehors pendant cette conversation imprudente ; je n'en ai pas vu de mieux réussi ; c'est du russe pur, n'est-ce pas, Médéric ?

Les deux époux se penchèrent pour mieux regarder.

—C'est mon nabab, s'écria madame de Valroux, ou liant toute prudence. Quelle merveille d'équipage !

Le traîneau qui arrivait par une allée latérale était en effet aussi original que charmant.

Un magnifique cheval gris le traînait au son clair des clochettes de son attelage, il était élégamment conduit par un jeune homme, dont les yeux noirs étincelaient sous la fourrure fauve de sa toque.

Sur le second siège se trouvaient deux femmes enveloppées jusqu'au menton et soigneusement voilées.

Rapide comme l'éclair, il glissa devant la calèche et disparut dans un nuage de neige friable.

—Voilà le plus joli traîneau de Paris, déclara madame de Valroux qui avait baissé la vitre pour le regarder passer.

—Comme il va, voyez donc, Médéric !

—L'année prochaine, s'il neige, vous m'achèterez un traîneau. Il est ridicule de traverser ce beau paysage sibérien dans une voiture vulgaire.

—Nous verrons cela cela l'an prochain, répondit M. de Valroux avec un hochement de tête significatif. Ce sont de chers caprices que ceux-là.

—Papa, il neigera l'an prochain, n'est-ce pas, s'écria Agnès qui passait son temps à essuyer la vitre avec ses gants fourrés pour regarder au dehors, c'est si beau la neige !

—Cela rompt la monotonie de l'hiver, c'est certain, dit madame de Valroux.

Et elle ajouta en se pelotonnant dans ses fourrures :

—Si les rues étaient assez propres pour qu'on ne craignît pas de casser les jambes à ses chevaux en allant le soir au théâtre, je m'accommoderais parfaitement de ce froid sibérien pen-

dant trois mois.

Et moi donc ! dit Agnès gaiement ; et toi aussi, ma tante Alberte.

—Tu ne dis rien ; est-ce que tu n'aimes pas la neige ?

—Je la trouve admirablement belle, ici surtout, répondit sérieusement Alberte : il y a là-bas un massif d'arbres féeriquement joli.

—Plus loin on dirait une carrière de blocs de marbre, c'est de la neige solidifiée. Près de nous, les arbustes sont de verre filé ; c'est aussi ravissant que fragile.

—Et sur cet arbre, vois donc ces gros morceaux de neige, ma tante, on dirait de gros chats angoras tapis entre les branches. Et cette grande pelouse blanche, et ses sapins si noirs car il en y a qui ont secoué la neige. Je ne sais plus du tout dans quel pays je suis. Je n'ai jamais vu tant de neige, tant de glace. Je voudrais que tous les hivers il fit ce temps-là.

—Ce serait souvent, Agnès, répondit Alberte, et tout le monde ne serait pas de ton avis.

—Si, je t'assure ; tu vois comme il y a des patineurs.

—Ce n'est pas là tout le monde. Tu ne penses jamais qu'aux heureux. Agnès. J'aime aussi cette neige brillante, ce froid vif me plaît beaucoup ; mais il fait horriblement souffrir les pauvres, et il y a tant de pauvres dans Paris !

—Voilà Alberte ! dit madame de Valroux avec un léger haussement d'épaules en regardant son mari. A propos de la neige, elle vient vous parler des pauvres.

Alberte allait répondre ; mais tout à coup la voiture s'arrêta, ils étaient arrivés devant le tir aux pigeons.

Entre les deux élégants colombiers à la toiture de neige, était tendue une corde contre laquelle voltigeaient des oriflammes rouges. Au delà étincelait la nappe de glace couverte de patineurs. Agnès ne comprenait pas les lenteurs que sa mère mettait à entrer dans l'enceinte réservée.

—Médéric, allez avec votre fille, dit tout à coup madame de Valroux ; il me paraît poli d'attendre madame de Lextreville, qui peut désirer descendre de voiture. Alberte, tu peux suivre ton beau-frère. Je ne charge personne des corvées que je me suis imposées.

Alberte ne se le fit pas dire deux fois. Elle prit Agnès d'une main, passa l'autre sous le bras de M. de Valroux, et ils entrèrent dans l'enceinte réservée après s'être fait reconnaître.

S'attacher des patins aux pieds fut l'affaire d'un instant, et bientôt Alberte et Agnès s'élançèrent, les mains croisées, sur la brillante surface, et se mirent à décrire les courbes les plus gracieuses.

Alberte avait relevé son voile et s'adonnait tout entière à son plaisir gymnastique.

Tout à coup Agnès l'arrêta dans son élan.

—Regarde donc M. de Lextreville, dit-elle, il me fait peur.

Alberte regarda vers l'entrée. Le coupé de monsieur de Lextreville était arrêté vis-à-vis de la barrière d'entrée, et derrière la vitre se dessinait le profil souffrant du vieil époux de la nouvelle amie de madame de Valroux.

—Vois-tu madame de Lextreville dans le coupé ? demanda Alberte.

—Non, ma tante. Ah ! la voilà qui passe la barrière derrière maman.

—On a l'air de l'arrêter... non... elle entre. Partons, ma tante ; notre grande figure maintenant, en l'honneur de l'entrée de maman.

—Il est mieux d'aller saluer madame de Lextreville, répondit Alberte. Un peu de repos nous fera du bien.

Et elle entraîna la petite fille vers l'endroit où elles pouvaient se débarraiser un instant de leurs patins pour

venir retrouver madame de Valroux et madame de Lextreville.

Ces dames s'étaient assises sous une guérite de paille, asile préparé pour le public et aussi pour les patineurs fatigués. Un brasero, placé à leur portée, leur envoyait de bienfaitantes bouffées de chaleur.

—Madame, dit tout à coup madame de Lextreville, saisissons l'occasion aux cheveux, voici mon Espagnole qui m'amène ses amis Louzéma, je vous les présente, et vous les retenez jusqu'à l'arrivée de votre sœur.

—C'est cela, répondit madame de Valroux en laissant tomber négligemment à ses pieds la peau d'ours de la guérite, qu'elle avait remontée sur ses genoux. Quelles élégantes toilettes !

—C'est bien lui qui conduisait le joli traîneau qui nous a dépassés. Je l'ai aussi aperçu pendant que je vous attendais. Il regardait Alberte patiner.

—Un Indien ! C'est fort drôle. —Cinq cent mille francs de rente murmura madame de Lextreville.

—Heureux mortel ! soupira madame de Valroux.

Elle ajouta. —La jeune fille est très jolie ; si j'avais un frère, je la lui ferais épouser sur-le-champ.

Elle n'en dit pas davantage, car la dame espagnole venait serrer la main à madame de Lextreville et lui présenter David et Luna dont les yeux étincelaient, et dont un vêtement d'une grande richesse enserrait la taille, extraordinairement mince et souple.

Après quelques mots échangés, madame de Lextreville présenta les deux jeunes gens à madame de Valroux, qui leur prodigua ses plus aimables sourires, et qui s'empressa de rappeler les souvenirs de la saison pendant laquelle ils avaient connu sa sœur.

—Alberte sera charmée de vous revoir, mademoiselle, dit-elle à Luna.

—Oh ! moi, j'ai une envie folle de l'embrasser, s'écria l'ardente jeune fille. Depuis que mon frère m'a parlé d'elle, j'en rêve toutes les nuits. Est-elle arrivée ? Est-elle ici ?

—Mademoiselle de la Rochefaucon patine depuis une demi-heure, dit David ; tu l'as croisée plus d'une fois sur la glace.

—Et tu ne me l'as pas dit, David ! C'est d'une malice !

—J'ai voulu t'éviter une chute, Luna. Mais tu n'as rien perdu pour attendre. La voici.

Alberte arrivait en effet, Agnès à son bras.

Luna s'élança vers elle. On entendit ces deux noms :

—Alberte—Luna.

Puis les deux jeunes filles s'embrassèrent avec effusion.

—Madame, vous permettez, s'écria Luna. David, viens donc ; mais viens donc !

Alberte, je vous présente mon frère, l'auriez-vous reconnu ?

David s'inclinait devant Alberte qui lui tendit la main et dit en souriant.

—Mon acheteur de roses.

—Trop heureux de vous avoir rencontrée, mademoiselle.

—Avons-nous vieilli depuis Cannes ! s'écria Luna gaiement. Je n'aurais peut-être pas reconnu la petite duchesse.

—Moi, j'aurais reconnu Luna, répondit Alberte en la contemplant.

En ce moment arriva M. de Valroux qui venait s'informer du motif qui arrachait Alberte et sa fille à l'exercice du patin.

Madame de Valroux recommença les présentations du fond de sa guérite ; puis Luna entraîna Alberte et bientôt on les vit toutes deux voltiger sur la glace en offrant le plus

joli tableau du monde par le contraste.

—Voilà en vérité deux femmes charmantes, chacune dans leur genre, dit madame de Lextreville qui les suivait des yeux.

—Votre sœur est ravissante, monsieur, ajouta la marquise de Valroux en s'adressant à David, qui était resté près d'elle.

—Elle a toute la grâce particulière aux femmes de notre pays, répondit-il.

La conversation se continua ainsi surtout entre David et la marquise de Valroux, qui se montra prodigue d'amabilités.

Monsieur de Valroux, qui s'amusa à traîner sa fille sur la glace dans un petit fauteuil roulant, revint le premier vers ces dames.

—Vous devez en avoir assez, dit-il à sa femme ; n'avez-vous point froid dans cette guérite ?

—J'y suis fort bien, patinez tout à votre aise, répondit-elle.

—Alberte m'a dit qu'elle désirait rentrer ; la voici qui revient.

—Pourquoi ?

—Elle va vous le dire elle-même. Alberte et Luna revenaient appuyées sur le bras l'une de l'autre.

—Tu veux patiner ? dit madame de Valroux.

Alberte tira de sa ceinture une petite montre d'or.

—Il est quatre heures, répondit-elle.

—Eh bien, nous dinons à sept. Tu peux rester une heure encore.

—Et notre visite à ma tante de Châteaugrand ?

—Se fera un autre jour.

—Je désire la voir aujourd'hui, je me suis fait annoncer.

—Et les chevaux ! Il paraît qu'on glisse horriblement rue de Rivoli.

Alberte eut l'air contrarié.

—Est-ce vrai, Médéric ? demanda-t-elle.

—Je n'en sais absolument rien.

—Papa, cria la voix claire d'Agnès, voici mon oncle Roger.

M. de Valroux se détourna et aperçut le jeune officier de dragons en petite tenue.

—Parfait, dit madame de Valroux en se renfonçant dans la guérite ; tu vas pouvoir le charger de tes regrets.

—Pour moi, je n'ai pas le temps d'aller à l'hôtel du Louvre ce soir.

—Nous allons le dire à Roger, répondit M. de Valroux, en marchant au-devant du jeune homme.

Ils revinrent ensemble en causant, et Roger, après avoir salué et serré la main à Alberte et à sa sœur, qui lui offrit deux doigts de fort mauvaise grâce, demanda si ces dames allaient patiner.

—Je me disposais à partir, Roger, dit Alberte, j'espérais aller voir ma tante ce soir ; mais il paraît que la rue de Rivoli est très glissante.

—Pas plus que les autres rues de Paris, ma cousine.

—Allons-nous ? demanda Alberte en regardant sa sœur.

—Il est trop tard, répondit-elle ; ma tante dîne de très bonne heure.

—A six heures, dit Roger.

—Nous arriverons au milieu de son dîner, remarqua de nouveaux madame de Valroux.

—Ce sera donc pour demain, répondit Alberte avec un soupir de regret.

—Roger, j'irai surprendre ma tante demain matin.

—Veillez le lui dire.

—Je le lui dirai, Alberte. Votre visite lui fera d'autant plus de plaisir, qu'elle est seule tous les matins, mon service m'obligeant à la quitter à sept heures.

—Vous partez ? demanda madame de Lextreville en voyant madame de Valroux se lever.

—Oui, décidément Médéric a raison, le froid devient saisissant.

—Allons, répondit madame de

Lextreville.

Et elle ajouta avec un sourire plein de malice :

—Je crois que monsieur de Lextreville en aura assez du patinage et qu'il sera guéri du désir de m'accompagner.

On se salua, Luna et Alberte prirent leurs mesures pour se revoir, et s'en allèrent ensemble vers la barrière d'arrivée.

Roger de Châteaugrand les suivit et offrit la main à ces dames pour monter en voiture.

Pendant que madame de Valroux s'installait dans la calèche, il se pencha vers Alberte.

—Quel est ce jeune homme qui causait tout à l'heure si familièrement avec votre sœur ? demanda-t-il.

—C'est un étranger, un ami d'enfance, répondit-elle avec embarras.

—Mon cousin, accompagnez donc madame de Lextreville jusqu'à son coupé, dit en ce moment la voix perçante de madame de Valroux.

Mais Roger y mit si peu d'empressement, que M. de Valroux dut offrir le bras à madame de Lextreville, qui s'en alla en jetant au jeune officier un coup d'œil maléfique.

M. de Valroux revint en grommelant. Il avait trouvé M. de Lextreville à moitié gelé, et il dit qu'il espérait que cette expédition était la dernière avec cette femme, qu'il n'entendait pas admettre dans sa société.

Madame de Valroux écouta impatiemment son petit speech et répondit aigrement :

—Laissons cela, je ferai ce qu'il me conviendra.

Et se tournant vers Alberte, elle ajouta :

—Parle-moi de tes étrangers, Alberte, ils sont charmants !

IV

VIE INTIME

—Laissez-moi donc tranquille avec vos Châteaugrand, Médéric ; je vous dis qu'Alberte ferait la plus grande folie du monde en épousant Roger.

Elle est fort à la mode en ce moment et si je pouvais tout vous dire, vous reconnaîtrez comme moi qu'elle aurait le plus grand tort de se laisser endoctriner par madame de Châteaugrand.

—Encore un nouveau mystère, Madeleine. Si vous voulez me convertir à vos idées, le mieux serait de me parler franchement et clairement.

—Je ne peux pas, en vérité, je ne peux pas, dit madame de Valroux en s'asseyant devant la petite table sur laquelle avait été déposé son premier déjeuner, c'est à peine si j'ose y croire moi-même. Ce secret ne m'appartient pas encore.

Monsieur de Valroux sourit d'un air ironique, et s'écria :

—Si c'est un secret, il est en bonnes mains.

—Mais certainement, dit madame de Valroux en faisant tourner sa petite cuiller de vermeil dans le chocolat parfumé ; vous ne le savez pas encore : donc j'ai su le garder.

—Oh ! moi, je suis le confident de la onzième heure. Franchement, Madeleine, à combien de personnes avez-vous déjà conté ce merveilleux secret ?

—A personne, Médéric, à personne encore, je vous le jure.

Monsieur de Valroux se mit à rire ; puis il ajouta :

—Enfin c'est bien entendu, vous ne voulez pas que je propose à Alberte de la conduire à l'hôtel du Louvre ?

—Non, certainement. Ce n'est pas à vous à la jeter dans les bras des Châteaugrand. D'ailleurs il fait trop froid pour qu'elle sorte en voiture découverte.

—C'est cela, vous avez inventé le

plus admirable des prétextes. Sur ce, je pars. Si Alberte veut sortir, d'ailleurs, elle fera atteler le coupé.

Monsieur de Valroux fit un geste d'adieu à l'adresse de sa femme, prit son chapeau et sortit.

Il traversa le large corridor, frappa à une porte et entra dans une vaste salle entourée d'armoires vitrées pleines de livres.

Au milieu se trouvait une table carrée, recouverte d'un tapis vert ; sur cette table, des encriers, des livres, du papier. Autour trois personnes ; une jeune fille vêtue avec cette élégance de mauvais goût particulière aux Parisiennes de la banlieue, et deux enfants.

Agnès écrivait d'un air docte ; un petit garçon, plus jeune qu'elle, avait fait un oreiller de ses livres et de ses cahiers.

—Eh bien, Maurice, c'est comme cela que tu prends ta leçon ? dit M. de Valroux après avoir salué courtoisement la jeune maîtresse qui s'était levée à son entrée.

Et il alla prendre par son petit toupet frisé Maurice, qui avait le visage aussi gracieux qu'ennuyé.

—M. Maurice ne veut rien faire absolument ce matin, dit la jeune fille.

—C'est toujours comme cela quand ma tante Alberte n'est pas dans la bibliothèque, déclara Agnès, à laquelle Alberte avait fini par inspirer un certain goût pour l'étude.

—Et pourquoi ne vient-elle pas, ce matin ?

—Elle m'a dit qu'elle devait sortir.

—Mais je ne crois pas, répondit monsieur de Valroux. Maurice, prenez votre place, ajouta-t-il en grossissant sa voix.

Cela dit, il embrassa ses enfants, salua la maîtresse et sortit.

Il n'avait pas fermé la porte que Maurice jetait son porte-plume au plafond.

—Je vais chercher ma tante, s'écria Agnès.

—Non, non, cria le petit garçon. Mais Agnès était fort résolue.

Elle eut bien vite fini de sauter de dessus son tabouret et de s'échapper, avant que Maurice pût aller lui barrer le passage à la porte.

Elle arriva toute haletante dans la chambre d'Alberte, qui, debout, en toilette de sortie, regardait tomber la neige.

—Ma tante, viens vite dans la bibliothèque, s'écria Agnès, Maurice est très méchant ce matin et il répond très mal à mademoiselle Adèle.

—Il faut prévenir ta maman, Agnès, répondit Alberte.

—Maman lui donnera du chocolat praliné, ma tante, et il deviendra plus méchant encore.

—C'est que je vais sortir avec ton père.

—Papa est sorti tout seul.

—Je l'ai fait prévenir cependant, —Ecoute, dit Agnès, papa siffle son cheval.

Alberte se détourna vivement vers la fenêtre.

Monsieur de Valroux, qui avait fait avancer sa charrette anglaise jusqu'au portail, venait d'y monter, et, en prenant les rênes des mains de son domestique, il sifflait doucement, ce qui était sa manière de se faire reconnaître de son cheval favori.

Alberte porta vivement la main à l'espagnolette de la fenêtre et l'ouvrit : mais au moment même la voiture légère s'éloignait.

Elle referma la fenêtre, secoua la tête pour faire tomber de ses cheveux le grésil qu'une bouffée de vent y avait jeté, et dit à Agnès :

—Va donc demander à ta mère quelle voiture je dois prendre pour aller à l'hôtel du Louvre.

—Je veux bien, ma tante ; mais si tu ne viens pas dans la bibliothèque,

Maurice ne fera pas ses devoirs ce matin !

—J'y cours, dit Alberte, tu m'y trouveras.

Elles sortirent. Agnès s'élança vers l'appartement de madame de Valroux. Alberte entra dans la bibliothèque et trouva Maurice galopant à cheval sur une règle.

A l'entrée d'Alberte, il interrompit son exercice équestre, et, sur son commandement formulé d'un ton très sévère grimpa sur sa chaise d'écolier.

Alors Alberte, sans en demander davantage, s'assit auprès de lui, et, tantôt le caressant, tantôt lui parlant sévèrement, elle parvint à le faire entamer sa page de copie.

Il traçait de superbes majuscules sur son cahier quand Agnès rentra dans la salle d'étude. Elle ne prit pas garde à Maurice qui lui jetait un coup d'œil triomphant, et, s'approchant de sa tante, elle lui dit bien bas :

—Maman dit qu'il est dangereux de faire sortir les chevaux ce matin à cause du verglas.

Et passant ses deux bras autour du cou de sa tante, elle ajouta en lui parlant à l'oreille :

—Maman est très mécontente que tu ailles voir ta tante à l'hôtel.

—Si je n'y vais pas, je ne la verrai pas, répondit Alberte en dissimulant la contrariété que lui faisait éprouver le refus déguisé de madame de Valroux. Agnès, si j'étais en voyage, à l'hôtel, tu viendrais bien m'y voir, n'est-ce pas ?

—Oui, tante j'irais te voir partout. Maman a dit aussi que tu serais plus raisonnable de faire travailler Maurice, qui ne fait rien quand tu n'es pas là.

—Chaque chose a son temps, dit sérieusement Alberte. Ma tante part demain, je n'ai pas à choisir le moment de ma visite qui est annoncée. Il fait beau, je vais aller chercher mon vieux Morin. Nous irons aussi vite à pied qu'en voiture.

—Cependant je me ferai peut-être attendre pour le déjeuner.

—Tu es bien heureuse d'avoir ton vieux Morin, et de sortir quand tu veux !

Alberte sourit, embrassa tour à tour les deux enfants, recommanda à mademoiselle Adèle de lui laisser une note écrite sur la manière dont Maurice finirait sa leçon, et sortit de l'appartement.

Dans le corridor, elle s'arrêta un instant toute hésitante. Irait-elle avertir elle-même sa sœur de sa résolution d'aller à pied visiter sa tante de Châteaugrand ?

—Non, dit-elle avec un petit hochement de tête un peu altier : j'ai un devoir à remplir, je le remplirai sans entendre des récriminations incompréhensibles.

En conséquence, elle ne remonta pas le corridor, mais le suivit jusqu'au bout. Là se trouvait l'escalier qui conduisait aux étages supérieurs. Alberte le monta, et, au second étage, prit un petit escalier de service qui desservait les mansardes. Elle sonna à une porte qui ouvrait sur l'aile dont le rez-de-chaussée était occupé par les écuries. Elle lui fut aussitôt ouverte par une femme encore jeune.

—Oh ! mademoiselle, c'est vous ! dit celle-ci en souriant. Croiriez-vous que mon père vous a reconnue à votre coup de sonnette ?

—Je viens le chercher, Marie, dit Alberte, si toutefois vous ne craignez pas qu'il lui arrive quelque accident.

—Non, non, mademoiselle, mon père est très solide encore sur ses jambes. Il est allé promener les enfants hier, et le plaisir de vous conduire le ferait sortir par n'importe quel temps.

—Oh ! mademoiselle, c'est vous ! dit celle-ci en souriant. Croiriez-vous que mon père vous a reconnue à votre coup de sonnette ?

—Je viens le chercher, Marie, dit Alberte, si toutefois vous ne craignez pas qu'il lui arrive quelque accident.

—Non, non, mademoiselle, mon père est très solide encore sur ses jambes. Il est allé promener les enfants hier, et le plaisir de vous conduire le ferait sortir par n'importe quel temps.

—Je veux bien, ma tante ; mais si tu ne viens pas dans la bibliothèque,

SANTÉ POUR TOUS !

PILULES ET ONGUENT HOLLOWAY

LES PILULES

Purifient le Sang, corrigent tous les Dérangements du FOIE, de l'ESTOMAC et des INTESTINS.

Elles fortifient et restituent la santé à des Constitutions délabrées, elles sont aussi inestimables dans toutes les Maladies particulières au sexe Féminin de toute âge. Pour les Enfants ainsi que pour les personnes âgées sont invaluables.

L'ONGUENT

Est un remède infallible pour les Maux de Jambes, ceux des Seins, Blessures, Anciennes, Plaies et Ulcères. Il est faux pour la Goutte et Rhumatisme.

Et pour tous les Dérangements de la Poitrine il est de même sans égal.

POUR LES MAUX DE GORGE, LA BRONCHITE, LES RHUMES, LA TOUX,

Gonflement Glanduleux, et toutes les Maladies de la Peau, il est sans rival et pour les membres contractés et jointures raides il agit comme un charme

Ces Médecines sont préparées seulement à l'établissement du PROFESSEUR HOLLOWAY,

78, NEW OXFORD STREET, auparavant 533, OXFORD STREET,

Et se vendent à Is. 1/4, 2s. 9d., 4s. 6d., 11s., 22. et 33s. le Pot ou la Boîte, et on peut les obtenir dans toutes les Pharmacies de l'Univers.

Les acheteurs sont priés de regarder l'étiquette qui se trouve sur chaque Pot et Boîte, si n'y a pas l'adresse 533, Oxford Street, London, et de la falsification.

né le 3 septembre 1825

Marché de Québec

Farine et Grains.

Québec, 8 janv. 1887.

Table listing prices for various types of flour (Farine) and grains (Grains) such as wheat, rye, and barley.

Poissons.

Québec, 8 janv. 1887

Table listing prices for various types of fish (Poissons) including cod, salmon, and mackerel.

Bœufs, Moutons, Etc.

Québec, 8 janv. 1887.

Table listing prices for beef (Bœuf) and mutton (Mouton) in different qualities.

Lards, Jambons, Etc., Etc.

Québec, 8 janv. 1887

Table listing prices for various types of lard (Lard) and ham (Jambon).

Provisions, Etc, Etc.

Québec, 8 janv 1887

Table listing prices for various provisions including butter, potatoes, and eggs.

Volailles.

Québec, 8 janv. 1887.

Table listing prices for various types of poultry (Volailles) such as chickens and ducks.

VICK'S GUIDE FLORAL POUR 1887

EST maintenant prêt, contient deux chromos, des centaines de gravures et près de deux cents pages, dont trente deux consacrées au jardinage et à la culture des fleurs et plus de 150 à l'énumération illustrée de presque toutes les fleurs et végétaux cultivés, avec les directions comment les cultiver, où l'on peut se procurer les meilleures graines, plantes et bulbes, avec les prix de chacune. Ce livre sera expédié par la maille à la réception de 10 cents, et les 10 cents peuvent être déduits de la première commande qui nous sera envoyée.

JAMES VICK, grenetier, Rochester, N. Y.

Québec, 8 Janvier 1887—3f 534

X HUILE ASTRAIE X

DE PRATT SAISON 1886

LES Manufacturiers garantissent que la qualité est supérieure cette saison à toutes les Huiles qu'ils ont jamais faites, et supérieure à toute Huile d'éclairage offerte sur le marché.

C. Peverley,

—EN GROS—

BUREAU : No. 68, Rue Saint-Pierre. Québec, 10 déc. 1886.—3m 525

X EN VENTE X

Manuel de Cantiques

SAINTE-ANNE

(Avec Notes)

Contenant des prières à Sainte Anne, suivies d'un neuvaine à Sainte Anne, confession, communion, messe et cantiques d'actions de grâces

Par Etienne LEGAR, chantre.

Le prix est comme suit : 35 cents par exemplaire. \$3.00 la douz. pour le commerce S'adresser au bureau du COURRIER DU CANADA.

ELIXIR TONIQUE DE CAMPBELL

Cette préparation tout à la fois agréable au goût et active est particulièrement adaptée au soulagement et à la guérison de cette classe d'affections qui caractérisent l'épuisement du système et qui est ordinairement accompagnée de pâleur, de débilité et de palpitations du cœur. Son emploi est promptement efficace dans les cas d'épuisement à la suite d'hémorrhagie, de maladies aiguës ou chroniques et dans la faiblesse qui accompagne invariablement la convalescence des Fièvres graves. Nul remède n'amène un soulagement aussi prompt dans la Dyspepsie ou l'Indigestion; il agit sur l'estomac comme tonique doux et moënsif, stimule le travail des organes de la digestion et produit ainsi un soulagement immédiat et permanent. Les propriétés carminatives des différents aromates que contient l'Elixir le rendent utile dans la Dyspepsie atonique que l'on rencontre souvent chez les gouteux.

Dans l'appauvrissement du sang, la perte d'appétit, la débilité générale et tous les cas où un stimulant actif est indiqué, l'Elixir est incomparable.

Dans les fièvres à type paludéen et les différents accidents qui résultent de l'exposition au froid humide, il agit comme un précieux reconstituant, car la combinaison du Cinchona, Calisaya et de la Serpentinaire est universellement reconnue comme spécifique des désordres sus-mentionnés.

En vente chez tous les marchands de remèdes domestiques. Prix, \$1.00 la Bouteille ou Six Bouteilles pour \$5.00.

Davis & Lawrence Co. (Limited) SEULS AGENTS, MONTRÉAL, P.Q.

CATHARTIQUE COMPOSÉ DE CAMPBELL

Agit efficacement à faible dose, ne produit ni coliques ni nausées, n'est ni irritant ni congestionnant comme tant d'autres cathartiques de forme pilulaire en usage dans les familles.

Les Dames et les Enfants, si délicat que soit leur estomac, supportent ce remède sans le moindre inconvénient.

LE CATHARTIQUE COMPOSÉ DE CAMPBELL est surtout indiqué dans le traitement des AFFECTIONS DU FOIE ET DES DÉSORDRES DES VOIES BILIAIRES.

DES ACIDITÉS DE L'ESTOMAC ET DE LA PERTE D'APPÉTIT; DE LA MIGRAINE ET DE LA DYSPÉPSIE; DE LA CONSTIPATION;

DE TOUTES LES COMPLICATIONS SE RATTACHANT AUX MALADIES DE L'ESTOMAC.

Ce remède étant liquide, on peut facilement en proportionner la dose avec une égale efficacité aux petits enfants et aux adultes.

Il est livré au commerce en bouteilles de trois onces et se trouve chez tous ceux qui ont des remèdes de familles.

Prix de détail des Bouteilles.

LE PAIN-KILLER DE PERRY DAVIS

EST RECOMMANDÉ PAR Les Médecins, les Ministres, les Missionnaires, les Chefs d'Usines et Ateliers, les Planteurs, les Gardes-Malades des Hôpitaux, en somme partout et par tous ceux qui en ont fait l'essai.

FRIS A L'INTÉRIEUR MÉLÉ A UN VERRE A VIN DE LAIT CHAUD SÈCHÉ. IL CONSTITUE UN REMÈDE INVALUABLE LIBRE CONTRE

LES REFROIDISSEMENTS, LES FRISONS, LA CONGESTION, OU GÈNE DE LA CIRCULATION, LES CRAMPES ET DOULEURS D'ESTOMAC, LES TROUBLES DIGESTIFS DE LA SAISON CHAUDE, LES MAUX DE GORGE, ETC.

EN APPLICATIONS EXTÉRIEURES IL EST REÇU PAR EXPÉRIENCE COMME LE MEILLEUR DE TOUTS LES LINIMENTS CONNUS ET LE PLUS EFFICACE CONTRE

LES ENTORSES, LES CONTUSIONS, LE RHUMATISME, LES NEURALGIES, LES ENFLURES DE LA FACE, L'ODONTALGIE, LES BRULURES, ENGELURES, ETC., ETC.

25cts. la Bouteille. Gare aux contrefaçons.

GUÉRISSEZ VOTRE ESTOMAC! PURIFIEZ VOTRE FOIE!



LES PILULES DE BRISTOL

PUREMENT VÉGÉTALES

sont le meilleur Purgatif et le Remède le plus efficace contre toutes les maladies de l'Estomac, le Foie et la Dyspepsie.

L.A

SALSEPAREILLE DE BRISTOL



EST UN REMÈDE INFALLIBLE

pour guérir radicalement toute maladie provenant de l'Impureté du Sang, le Rhumatisme, les Plaies Invétérées et toutes les Affections de nature éruptive, scrofuleuse ou syphilitique.

Le Remède de Famille par excellence. La Véritable

EAU de FLORIDE

—DE— Murray & Lanman.

LE PLUS EXQUIS de tous les

Parfums pour la Toilette

Supérieure à « l'Eau de Cologne » par la délicatesse de son arôme et la fraîcheur et permanence de son parfum sur le Mouchoir.

DANS LE BAIN elle rafraîchit le Corps et vivifie le Cerveau.

Se méfier des Contrefaçons.



ELIXIR TONIQUE DE CAMPBELL. Cette préparation tout à la fois agréable au goût et active est particulièrement adaptée au soulagement et à la guérison de cette classe d'affections qui caractérisent l'épuisement du système et qui est ordinairement accompagnée de pâleur, de débilité et de palpitations du cœur. Son emploi est promptement efficace dans les cas d'épuisement à la suite d'hémorrhagie, de maladies aiguës ou chroniques et dans la faiblesse qui accompagne invariablement la convalescence des Fièvres graves. Nul remède n'amène un soulagement aussi prompt dans la Dyspepsie ou l'Indigestion. Dans l'appauvrissement du sang, la perte d'appétit, la débilité générale et tous les cas où un stimulant actif est indiqué, l'Elixir est incomparable. En vente chez tous les marchands de remèdes domestiques. Prix de détail des Bouteilles, six Bouteilles pour \$5.00.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

EDITION HEBDOMADAIRE Paraisant tous les JEUDIS et contenant toute les nouvelles de la semaine. Prix de l'abonnement: —UNE PIASTRE POUR LA FRANCE: —10 FRANCS Strictement payable d'avance. Imprimé et publié par Léger Brousseau, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE Rue Buade, No 9, Québec

Imprimé et publié par Léger Brousseau, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE No 9, rue Buade, Québec